

Entité de Philippeville



Programme Stratégique Transversal

2019 - 2024

Le mot du Collège communal

Philippeville, ses milieux naturels protégés, ses périmètres d'intérêt paysager
Philippeville, futur pôle du Schéma de développement territorial

Toute équipe au pouvoir a le souhait de développer le plus harmonieusement possible son entité en visant le bien vivre et le bien-être de sa population. Nos lignes de conduite pour y arriver se trouvent dans notre note de politique générale.

Le gouvernement wallon a souhaité que les communes traduisent cela en objectifs stratégiques ceux-ci débouchant sur des projets et ensuite sur des actions précises.

Nous avons donc établi un état des lieux des actions en cours, des atouts à renforcer, des faiblesses à corriger, des processus à améliorer. Ce travail fut réalisé en étroite collaboration avec l'administration qui s'inscrit en soutien logistique à la démarche politique.

Qui dit "projets" dit aussi "ressources financières" pour les mettre en oeuvre. Inutile de remplir ce pst avec des projets irréalisables financièrement. Il faut rester pragmatique et raisonnable dans les dépenses d'autant que les décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir peuvent impacter les moyens financiers des communes.

Vous découvrirez en lisant ce PST - outil de gestion pluriannuel - les 9 objectifs qui ont retenu notre attention pour la législature 2019-2024. Certains font partie du volet externe et couvrent les domaines d'actions que l'autonomie communale permet d'investir. Le champ d'action est donc très large. Le volet interne propose des mesures pour rendre encore plus efficace les différents services de l'administration et du CPAS tout en tenant compte du bien-être des agents.

Nous espérons, qu'au travers de ces projets, nous répondrons aux attentes de nos concitoyens tant au niveau des services proposés, de l'offre d'emplois, de l'accueil des jeunes et moins jeunes, du soutien aux personnes en difficulté ...

Ce document sera notre fil rouge pour la durée de la législature. Ce n'est pas un texte figé, il pourra être amendé en fonction des réalités de terrain, des ressources financières, des défis nouveaux à relever. Il fera l'objet d'une évaluation à la moitié de la législature en cours

Il s'agit d'un outil permettant de poser les jalons de l'action.

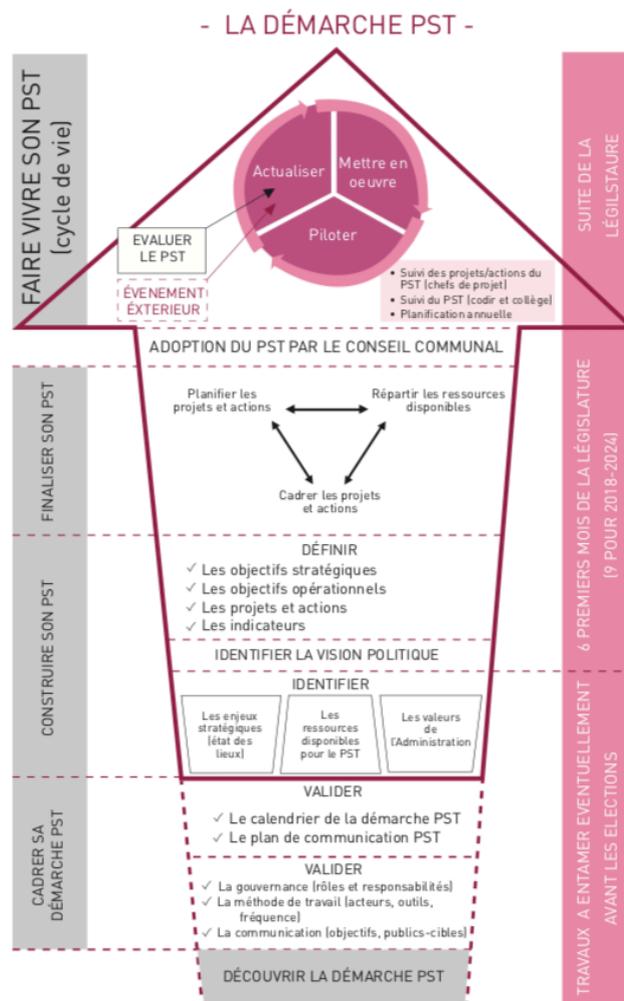
Qu'est-ce que le PST ?

Le programme stratégique transversal a été incorporé dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation à l'article L-1123-27 et dans la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale à l'article 27 par les décrets du 19 juillet 2018.

Le PST signifie :

- **Un programme** : un ensemble d'actions que l'on planifie de faire, un ensemble de projets ou d'intentions d'actions.
- **Une stratégie** : détermine une vision d'avenir et le chemin pour y arriver ;
- **Une transversalité** : engage dans sa concrétisation, les différentes parties prenantes dont les mandataires politiques, les grades légaux, l'administration concernée.

Ce mode de gestion est la transposition, sur le plan local, des principes du new management public. La démarche du PST peut se résumer au travers du schéma ci-après proposé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.



Le pouvoir local doit définir sa **vision politique**. Ensuite, il définit ses **objectifs stratégiques**. Chacun d'entre eux est décliné en **objectifs opérationnels** qui, à leur tour, sont déclinés en **actions**.

Cette arborescence simple doit être établie en toute **cohérence** sachant que certaines actions peuvent, de manière transversale, servir plusieurs objectifs opérationnels.

Dans le PST, il convient de distinguer le volet interne du volet externe.

Le **volet externe** est centré sur les missions du pouvoir local et sur le développement de la cité.

Le **volet interne** est centré sur l'administration et son fonctionnement. Celui-ci doit bien entendu servir le volet externe.

Enfin, le PST est soumis à **évaluation**. Non-seulement sur l'aspect réglementaire mais également **par le citoyen** qui pourra ainsi juger de l'action réalisée par les élus.

Il convient de préciser que le PST vise principalement **les projets nouveaux**, les **initiatives nouvelles** à implémenter au regard des différentes missions de la commune. Il n'a donc pas pour but de reprendre toutes les actions déjà existantes, ni les missions obligatoires des pouvoirs locaux régis, notamment, par les dispositions réglementaires.

En outre, il n'est **ni concevable, ni réaliste** d'inscrire dans un tel programme **des objectifs et actions pour l'ensemble des secteurs et compétences** qu'une commune ou un CPAS est susceptible de gérer. La programmation implique, intrinsèquement, de **poser des choix** pour allouer les ressources et utiliser l'énergie de l'administration à la réalisation **d'objectifs estimés prioritaires** par l'exécutif.

Le PST ne doit pas être un carcan. Ce n'est pas parce qu'une action, qu'il apparaît à un moment opportun de réaliser, n'est pas inscrite dans le PST que l'autorité communale doit s'interdire de la mener à bien. De même, l'autorité communale doit pouvoir prendre la responsabilité d'abandonner une action inscrite dans le PST si elle s'avère inopportune ou inefficace.

Enfin, le **PST** est une feuille de route qui **impacte** de manière importante **les administrations** concernées. En effet, il revient à **l'administration d'opérationnaliser** la programmation ainsi adoptée avec les ressources qui lui seront fournies. Le PST implique une **nécessaire coopération quotidienne** entre l'administration et les décideurs politiques.

Méthodologie

Sur base de la Déclaration de Politique Communale 2018-2024 et de la Déclaration de Politique Sociale, le Collège Communal, le CPAS et l'Administration ont défini la structure du PST (objectifs stratégiques et opérationnels).

Les Directeurs généraux du CPAS et de la Commune ont travaillé ensemble afin d'éviter les doublons et de renforcer la synergie entre les deux administrations.

Le programme WANAPP a été présenté au personnel. Chacun a ainsi pu travailler sur les fiches-actions en collaboration avec le(s) élus.

Zoom sur la stratégie globale

Au départ de la vision politique du CPAS arrêtée dans la déclaration de politique sociale, le PST est construit verticalement autour **d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions**.

Il s'agit bien d'implémenter une culture de la gestion par objectifs.

On distingue les objectifs selon leur caractère stratégique ou opérationnel.

L'objectif stratégique se définit sur le registre de « **L'ETRE** » : *que voulons-nous être dans 6 ans ?* C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.

L'objectif opérationnel se définit sur le registre du « **FAIRE** » : *que voulons-nous faire ?* » Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.

L'action se définit sur le registre du « **COMMENT** » : *qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ?* Plusieurs actions déclinent un objectif opérationnel.

La philosophie d'un PST s'inscrit dans une **logique d'action** et non d'acteurs. Ainsi, une action n'est pas élaborée en fonction de l'acteur qui la portera. Une fois l'action définie en fonction de l'objectif qu'elle doit servir, **l'autorité évalue l'acteur le plus en capacité de la réaliser** et la lui confie.

Neuf objectifs stratégiques sont retenus pour les prochaines années. Ces objectifs ont été déclinés en 34 objectifs opérationnels et quelque 95 actions ou projets.



Ordre	Objectif stratégique (OS)	Objectifs opérationnels (OO)
1	Être une commune de bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Maintenir des finances saines et équilibrées 2 - Maintenir la fiscalité communale à son niveau actuel en matière d'impôt des personnes physiques et de précompte
2	Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Soutenir le développement économique 2 - Soutenir la vie agricole 3 - Soutenir le développement touristique
3	Être une commune où il fait bon vivre	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Faciliter l'accès aux soins de santé de proximité 2 - Promouvoir la pratique du sport 3 - Développer les lieux d'accueil pour la petite enfance 4 - Maintenir un enseignement communal de qualité dans des locaux accueillants 5 - Proposer une offre culturelle de qualité dans des locaux adaptés 6 - Améliorer le cadre de vie 7 - Garantir et améliorer la sécurité 8 - Protéger notre environnement
4	Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Mettre en œuvre notre déclaration de politique communale du logement 2 - Encourager l'accès à la propriété pour tous 3 - Augmenter le parc de logements adaptés aux personnes âgées 4 - Prévoir des logements pour les bas et moyen revenus 5 - Prévoir des logements adaptés aux PMR 6 - Régulariser le statut des résidents permanents
5	Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Elaborer un plan de mobilité en portant une attention particulière aux déplacements des PMR 2 - Entretien des voiries communales 3 - Soutenir les modes de transports durables 4 - Poursuivre la sécurisation des abords des écoles
6	Être une commune pour tous et à l'écoute de tous	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Garantir pour tous des conditions de vie conformes à la dignité humaine 2 - Être à l'écoute et au service de nos aînés 3 - Être à l'écoute et au service de nos jeunes 4 - Encourager la participation citoyenne et le développement du tissu associatif 5 - Evaluer la politique menée via le suivi du Programme Stratégique Transversal
7	Être une commune accessible	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Améliorer la communication 2 - Améliorer l'accessibilité
8	Être une administration moderne, performante et accessible	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Améliorer la qualité des services 2 - Organiser les services communaux de manière optimale
9	Être une administration qui prend en compte le bien-être de ses agents	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Aménager des espaces de travail accueillants 2 - Retisser des liens entre les membres du personnel

Les objectifs de développement durable

Le développement durable est une nouvelle conception de l'intérêt général. Il prend en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement d'une planète globalisée, notre maison commune. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social et économique des activités humaines : trois piliers à prendre en compte par les collectivités, comme par les entreprises et les individus ; on y ajoute souvent un quatrième pilier, culturel. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces enjeux.

À ces trois piliers, s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance.

La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus, ...) au processus de décision ; elle est une forme de démocratie participative. Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus dynamique et solidaire de transformation, dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir, comme avec les besoins du présent.

L'ensemble des projets ont été affecté à l'un des quatre enjeux du développement durable. Ces précisions sont intégrées aux fiches projets annexées.



Nos projets

Un PST est in fine constitué d'actions, projets envisagés.

Une action = le « FAIRE CONCRÈTEMENT ».

Une ou plusieurs actions vont être définies dans le cadre d'un objectif opérationnel.

Pour définir une action, on peut se poser la question suivante : « QUE VA-T-ON FAIRE CONCRÈTEMENT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL ? ».

Une fois ce « QUOI » défini, une réponse devra également être apportée à la question suivante : « PAR QUI, QUAND ET AVEC QUELS MOYENS CE « QUOI » VA-T-IL ÊTRE RÉALISÉ ? »

L'action :

- contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel.
- sera réalisée au plus tard à l'échéance de l'objectif opérationnel.
- doit être précise.
- doit être pilotée par une personne désignée.

On trouvera ci-après toutes les actions/projets envisagés regroupés par objectifs stratégiques et opérationnels.



Projet	1 - Réaliser une analyse prospective des surcoûts à venir (charge d'emprunt, pensions, zones de secours)
Objectif stratégique	1. Être une commune de bonne gouvernance
Objectif opérationnel	1. Maintenir des finances saines et équilibrées
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Contrôle interne
Description	
<p>Pour préparer le projet de budget annuel, le service financier établit un tableau prospectif à l'aide du logiciel E-Comptes. Il effectue des projections pertinentes en matière de coûts des charges d'emprunts, des cotisations de responsabilisation pour les pensions, des dotations aux zones de Police et de Secours, CPAS,....</p>	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Poursuivre la réalisation d'économies d'échelle, en particulier avec le CPAS
Objectif stratégique	1. Être une commune de bonne gouvernance
Objectif opérationnel	1. Maintenir des finances saines et équilibrées
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Externe
Synergies	CPAS et Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Synergies Communes - CPAS
Description	
A l'heure où les budgets communaux sont de plus en plus serrés, la commune se doit d'optimiser ses dépenses en coordonnant certaines actions avec le CPAS comme le projette le rapport annuel sur les synergies.	
Incidence budgétaire	Oui - Services ordinaire et extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation

**Projet****3 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux****Objectif stratégique**

1. Être une commune de bonne gouvernance

Objectif opérationnel**1. Maintenir des finances saines et équilibrées****Objectif de Développement Durable**

2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne/externe

Externe

Synergies

Commune

Programme principal

PST

Programme secondaire

Entretien exceptionnel des bâtiments, Pollec, Charte commune énerg-éthique

Description

Après analyse des consommations, établir les priorités dans les travaux à effectuer en vue d'une diminution des coûts énergétiques des bâtiments.

Incidence budgétaire

Oui - Services ordinaire et extraordinaire

Priorité

Projet - 2021 - 2024

Etat d'avancement

En cours de réalisation



Projet	4 - Recherche active de subsides
Objectif stratégique	1. Être une commune de bonne gouvernance
Objectif opérationnel	1. Maintenir des finances saines et équilibrées
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
La recherche d'alternatives au financement sur fonds propres est devenue un élément-clé de la gestion financière communale.	
Incidence budgétaire	Oui - Services ordinaire et extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Maintenir la fiscalité communale à son niveau actuel en matière d'impôt des personnes physiques et de précompte
Objectif stratégique	1. Être une commune de bonne gouvernance
Objectif opérationnel	2. Maintenir la fiscalité communale à son niveau actuel en matière d'impôt des personnes physiques et de précompte
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
	Rationaliser les dépenses et optimiser les recettes de façon à maintenir la fiscalité en matière d'Additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques au niveau actuel dans la mesure du possible,
Incidence budgétaire	Oui - Services ordinaire et extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Concrétiser les zonings d'activités économiques des 4 Vents et des Baraques
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	1. Soutenir le développement économique
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	Finaliser les démarches administratives visant la concrétisation des 2 plans communaux d'aménagement en zones d'activités commerciales et économiques mixtes.
Incidence budgétaire	Oui - Services ordinaire et extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Encourager tout type d'initiative porteuse d'emploi et de développement économique
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	1. Soutenir le développement économique
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	Mener une recherche proactive de promoteurs désireux d'investir sur l'entité dans les secteurs marchand et non marchand en vue de développer l'offre d'emplois.
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Renforcer le réseau des commerçants et encourager les initiatives de celui-ci
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	1. Soutenir le développement économique
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	Susciter et encourager les initiatives des commerçants locaux afin de pérenniser et développer leurs activités génératrices d'emplois.
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Soutenir et valoriser l'action de la Commission agricole
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	2. Soutenir la vie agricole
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Offrir un lieu d'échanges et de dialogue aux agriculteurs par la mise en place d'une commission agricole en concertation avec les représentants locaux des syndicats agricoles. Organiser des séances de formation et/ou d'information à l'intention des agriculteurs ainsi que différentes actions à l'égard du grand public.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	A initier



Projet	2 - Poursuivre l'entretien des chemins agricoles
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	2. Soutenir la vie agricole
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Poursuivre le débroussaillage et l'entretien des chemins agricoles pour permettre aux agriculteurs un accès à leurs terrains en tenant compte d'une priorisation des besoins en la matière.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Défendre nos agriculteurs dans le cadre du développement de l'E420
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	2. Soutenir la vie agricole
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	<p>Interpeller régulièrement la Direction Générale Opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1) et le cabinet du ministre en charge des infrastructures routières pour s'assurer que les agriculteurs impactés par la mutation de la N5 en E420 puissent encore accéder facilement et en toute sécurité à leurs terrains.</p>
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	4 - Amplifier le marché du terroir
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	2. Soutenir la vie agricole
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Amplifier le marché du terroir afin de soutenir et développer les activités de nos artisans locaux en partenariat avec le Parc Naturel Viroin Hermeton.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	5 - Encourager et soutenir la création de circuits courts
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	2. Soutenir la vie agricole
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	Encourager le développement d'une agriculture durable et de qualité. Favoriser le rapprochement entre nos producteurs locaux et les consommateurs.
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Mettre davantage en valeur le patrimoine
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	3. Soutenir le développement touristique
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Subventions locales
Description	
<p>La commune souhaite mettre en lumière son petit patrimoine trop peu connu à ce jour. Un recensement du petit patrimoine populaire de Philippeville est en cours de réalisation en collaboration avec la population et la Maison de l'Urbanisme de l'arrondissement de Philippeville (MUAP). Il aboutira à la réalisation de supports de valorisation (brochures, circuits,...).</p>	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Promouvoir notre territoire et ses richesses
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	3. Soutenir le développement touristique
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Mettre en évidence les richesses de notre entité via différents canaux (Office du Tourisme, Essaimage, Parc Naturel Viroin Hermeton, Charleroi Métropole,...) afin de renforcer l'attrait pour notre région.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Développer et entretenir des circuits de randonnées pédestres et cyclistes
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	3. Soutenir le développement touristique
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	Développer et entretenir des circuits de randonnées pédestres et cyclistes afin de rencontrer la demande des touristes, des randonneurs et des sportifs.
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	4 - Promouvoir les lieux d'hébergement de l'entité
Objectif stratégique	2. Être une commune porteuse d'un secteur économique et touristique dynamique en phase avec son environnement rural
Objectif opérationnel	3. Soutenir le développement touristique
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Mettre en lumière l'offre d'hébergement existante et soutenir toutes nouvelles initiatives (gîtes, chambres d'hôtes, logements alternatifs, camping,...) en collaboration avec l'Office du tourisme.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Poursuivre la création d'une maison médicale
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	1. Faciliter l'accès aux soins de santé de proximité
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
La maison médicale devrait permettre de répondre à la pénurie de médecins sur notre entité.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Poursuivre le soutien aux clubs sportifs
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	2. Promouvoir la pratique du sport
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Subventions locales
Description	
Poursuivre le soutien aux clubs sportifs via l'octroi d'un subside communal soumis à certaines conditions.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Maintenir les infrastructures sportives présentes sur l'entité (sous réserve de faisabilité)
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	2. Promouvoir la pratique du sport
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	<p>Préserver les infrastructures sportives présentes sur l'entité et mener une réflexion approfondie sur les possibilités d'amélioration de l'offre.</p>
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	3 - Valoriser le prix du mérite sportif
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	2. Promouvoir la pratique du sport
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Valoriser les sportifs locaux par la remise de ce prix, encourager la pratique du sport et stimuler l'esprit sportif.	
Incidence budgétaire	Indéterminée
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	4 - Fédérer les acteurs autour d'un événement sportif de grande envergure
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	2. Promouvoir la pratique du sport
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Fédérer les acteurs autour d'un événement sportif de grande envergure afin de susciter, auprès des habitants de la commune, l'envie de faire du sport.	
Incidence budgétaire	Indéterminée
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Etudier la possibilité d'étendre les heures d'ouverture de la crèche après une étude de faisabilité
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	3. Développer les lieux d'accueil pour la petite enfance
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	CPAS et Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Synergies Communes - CPAS
Description	
<p>L'étude, déjà réalisée, a révélé que l'extension des horaires de la crèche entraînerait un surcoût d'environ 25 000 euros. Afin de ne pas faire peser cette dépense supplémentaire sur les finances communales, le CPAS introduira un dossier de candidature lorsque l'ONE lancera un appel à projets.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	Indéterminé



Projet	2 - Stimuler la création de nouveaux lieux d'accueil
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	3. Développer les lieux d'accueil pour la petite enfance
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	CPAS et Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Synergies Communes - CPAS
Description	
Le domaine de la petite enfance a été confié dans son intégralité de manière récurrente au CPAS de Philippeville. L'objectif poursuivi est d'élargir davantage la collaboration avec des gardiennes encadrées.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	Indéterminé



Projet	1 - Soutenir les directions d'écoles et les enseignants dans la mise en œuvre du plan de pilotage
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	4. Maintenir un enseignement communal de qualité dans des locaux accueillants
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte d'excellence, les directions d'écoles et les enseignants doivent rédiger un plan de pilotage pour nos écoles.</p> <p>Ce plan nécessite un travail très conséquent.</p> <p>Afin de soutenir les directrices, du personnel supplémentaire est mis à disposition pour renforcer l'équipe.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Poursuivre les investissements dans les bâtiments scolaires communaux via le programme PPT, UREBA exceptionnel, POLLEC
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	4. Maintenir un enseignement communal de qualité dans des locaux accueillants
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Pollec,UREBA,PPT
Description	
<p>Le pouvoir organisateur est persuadé que le bien-être des écoliers et des enseignants passe aussi par la qualité des locaux. Il continue à améliorer les bâtiments scolaires en profitant des différents subsides potentiels et à les entretenir via le service travaux.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Services ordinaire et extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Maintenir nos écoles de village en activité
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	4. Maintenir un enseignement communal de qualité dans des locaux accueillants
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Maintenir nos écoles de village en activité reste une priorité afin de maintenir la vie et la cohésion sociale au sein des villages. Outre le rôle de pourvoyeur d'emplois dans notre commune, l'enseignement a un rôle social primordial.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	4 - Maintenir notre offre de garderie
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	4. Maintenir un enseignement communal de qualité dans des locaux accueillants
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	

Description

Le pouvoir organisateur a à cœur de maintenir l'offre d'accueil dans l'ensemble des implantations communales. Les accueillantes accueillent les élèves dès 7 heures du matin jusqu'à 18 heures. Ce service est proposé gratuitement le matin, durant le temps de midi et jusqu'à 15h45. Au-delà, une participation financière de 50 cents par demi heure est réclamée aux parents. Le pouvoir organisateur a cependant octroyé la gratuité à partir du troisième enfant d'une même fratrie.

Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	5 - S'inscrire dans la dynamique de l'école numérique
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	4. Maintenir un enseignement communal de qualité dans des locaux accueillants
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Le pouvoir organisateur travaille à l'équipement progressif des implantations en matériel informatique (tableaux numériques, PC,....). Le pacte d'excellence encourage le numérique à l'école. Le codage fera en effet partie des nouvelles compétences à acquérir.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Soutenir les initiatives culturelles, notamment via un partenariat étroit avec le Centre culturel
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	5. Proposer une offre culturelle de qualité dans des locaux adaptés
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Nous souhaitons soutenir l'Action du Centre culturel dont l'objectif est de contribuer à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des droits humains.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Services ordinaire et extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Fédérer les différents acteurs
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	5. Proposer une offre culturelle de qualité dans des locaux adaptés
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Chercher à associer les opérateurs culturels du territoire à la conception et à la conduite d'un projet d'action culturelle de moyen et long terme.</p> <p>S'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels, travailler en partenariat avec d'autres associations et/ou mouvements d'éducation permanente présents sur Philippeville.</p>	
Incidence budgétaire	Indéterminée
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Entamer les démarches pour rendre au plus vite opérationnels les bâtiments de la Caserne des fours et la Justice de paix y regrouper la bibliothèque, y créer une ludothèque, des salles polyvalentes pour les associations
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	5. Proposer une offre culturelle de qualité dans des locaux adaptés
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	PCDR - Plan Communal de Développement Rural
Description	
<p>La Caserne des fours et la Justice de paix sont des bâtiments emblématiques de l'entité. Leur restauration permettra d'accueillir les citoyens et les associations de l'entité dans des lieux confortables et adaptés à leurs activités.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Réinstaurer une équipe de cantonniers dans chaque village
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	6. Améliorer le cadre de vie
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Confier l'entretien des routes, des chemins et de leurs abords à des équipes de cantonniers. Ils seront le point de contact avec les habitants des villages.	
Incidence budgétaire	Oui - Services ordinaire et extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Offrir à chaque village un lieu de rencontre agréable
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	6. Améliorer le cadre de vie
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	<p>Offrir aux habitants de notre commune des lieux d'échanges et de convivialité en mettant à leur disposition des installations accueillantes.</p>
Incidence budgétaire	Oui - Services ordinaire et extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Aménager des plaines et aires de jeux conformes dans les villages
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	6. Améliorer le cadre de vie
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Poursuivre la mise en conformité des plaines de jeux existantes dans l'entité. Réfléchir et planifier l'installation de nouvelles aires de jeux en concertation avec les citoyens.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	4 - Embellir les villages
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	6. Améliorer le cadre de vie
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
En concertation et en collaboration avec les citoyens et/ou les comités de village, fleurir et embellir nos villages.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	1 - Renforcer les liens entre les riverains et les agents de quartier
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	7. Garantir et améliorer la sécurité
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Quatre agents de proximité viennent renforcer le cadre du personnel de notre zone de police. Ils seront prochainement opérationnels pour remplir ce rôle de manière complète et efficace.</p> <p>Un travail en profondeur en la matière pourra donc être réalisé.</p>	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Encourager les habitants à adhérer au Partenariat Local de Prévention
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	7. Garantir et améliorer la sécurité
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Chaque quartier peut désigner un référent qui sera le porte-parole auprès des différents interlocuteurs et qui relayera les diverses informations inhérentes à la sécurité.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	Indéterminé



Projet	3 - Lutter contre l'insalubrité publique
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	7. Garantir et améliorer la sécurité
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Dans les quatre zones de loisirs, force est de constater que certains propriétaires profitent de la détresse des gens. Afin de lutter contre ces marchands de sommeil, un règlement d'insalubrité a été adopté et un enquêteur communal désigné. Un recensement est en cours et se poursuivra dans l'ensemble des domaines et de l'entité.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	4 - Lutter contre toute forme d'incivilité
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	7. Garantir et améliorer la sécurité
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Lutter contre toute forme d'incivilité afin de rendre la commune plus propre et ainsi d'améliorer le cadre de vie des citoyens en collaboration avec l'agent sanctionnateur provincial.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Elaborer et mettre en oeuvre un deuxième PCDN
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	8. Protéger notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	PCDN - Plan Communal de Développement de la Nature
Description	
Elaborer et mettre en oeuvre un deuxième PCDN afin de favoriser la biodiversité dans la commune.	
Incidence budgétaire	Indéterminée
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Sensibiliser la population en faveur d'une commune plus respectueuse de son environnement
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	8. Protéger notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	<p>Initier des actions pour que chacun soit conscient de l'importance de la préservation de son environnement. Intensifier la lutte contre les incivilités et la pollution.</p>
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Recenser les sites à problèmes
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	8. Protéger notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Recenser les sites à problème afin de rendre le territoire plus propre. Dans ce but, la commune teste actuellement l'application FixMyStreet sur une base volontaire auprès du personnel communal et des ambassadeurs de la propreté.	
Incidence budgétaire	Indéterminée
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	4 - Sensibiliser la population au bien-être animal
Objectif stratégique	3. Être une commune où il fait bon vivre
Objectif opérationnel	8. Protéger notre environnement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>La Région wallonne a établi le Code Wallon pour le bien-être animal. Dans l'esprit de ce code, l'administration communale a décidé de mettre en œuvre des actions visant à assurer la protection et le bien-être des animaux.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Mettre en oeuvre les actions du Plan communal du Logement
Objectif stratégique	4. Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous
Objectif opérationnel	1. Mettre en œuvre notre déclaration de politique communale du logement
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal du Logement
Description	
La commune veillera à la mise en œuvre des actions reprises dans le Plan communal du logement.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	1 - Encourager l'utilisation de bâtiments inoccupés
Objectif stratégique	4. Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous
Objectif opérationnel	2. Encourager l'accès à la propriété pour tous
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires, 4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Le Conseil communal a instauré une taxe sur les immeubles inoccupés. Cette taxe est un incitant destiné à encourager les propriétaires d'immeubles à remettre en état leurs biens en vue de les mettre soit dans le circuit locatif, soit de les proposer à la vente. La remise en état d'un bien améliore également le cadre de vie.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	Achevé



Projet	2 - Etudier la possibilité de créer des logements tremplin
Objectif stratégique	4. Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous
Objectif opérationnel	2. Encourager l'accès à la propriété pour tous
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires, 4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal du Logement
Description	
<p>Dans le cadre du PCDR, une partie des prochains logements publics mis en oeuvre sera vouée à des logements tremplin. Ce projet sera mené en collaboration avec la Fédération rurale de Wallonie.</p> <p>De cette manière, la commune offre aux jeunes ménages la possibilité de rester au coeur de nos villages.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Soutenir le CPAS dans la construction de la résidence-service
Objectif stratégique	4. Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous
Objectif opérationnel	3. Augmenter le parc de logements adaptés aux personnes âgées
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	CPAS
Programme principal	PST
Programme secondaire	Synergies Communes - CPAS, Plan Communal du Logement
Description	
L'évolution démographique de l'entité fait apparaître un nombre toujours croissant de personnes âgées. Cela nécessite la création de nouveaux lieux d'accueil. La commune via le CPAS complète sa palette d'offres (home, maisonnettes) par une résidence-service.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Mener une réflexion avec le CPAS sur l'opportunité d'augmenter la capacité de la maison de repos
Objectif stratégique	4. Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous
Objectif opérationnel	3. Augmenter le parc de logements adaptés aux personnes âgées
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	CPAS
Programme principal	PST
Programme secondaire	Synergies Communes - CPAS, Plan Communal du Logement
Description	
Toujours dans le but d'accroître l'offre d'accueil des personnes âgées, une réflexion sera menée en collaboration avec le CPAS sur l'opportunité d'augmenter la capacité de la maison de repos. Cette réflexion sera principalement basée sur la possibilité d'obtenir des subsides pour ce faire.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	3 - Etudier la possibilité de créer des logements kangourou
Objectif stratégique	4. Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous
Objectif opérationnel	3. Augmenter le parc de logements adaptés aux personnes âgées
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal du Logement
Description	
Promouvoir auprès du public ce concept de logement afin de renforcer le lien intergénérationnel et de cohésion sociale.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Poursuivre le développement de l'offre de logements publics accessibles aux bas et moyens revenus
Objectif stratégique	4. Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous
Objectif opérationnel	4. Prévoir des logements pour les bas et moyen revenus
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires, 4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	CPAS et Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal du Logement
Description	
En vue d'élargir l'offre existante de logements du CPAS, la commune a la volonté de finaliser le projet du PCA de la Calamine qui aboutira à la création d'un nouveau quartier résidentiel visant la mixité sociale.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Poursuivre le développement de l'offre de logements publics accessibles aux PMR
Objectif stratégique	4. Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous
Objectif opérationnel	5. Prévoir des logements adaptés aux PMR
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires, 4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan de Cohésion Sociale - PCS, Plan Communal du Logement
Description	
Dans la mesure du possible, tous les rez-de-chaussée des nouveaux logements publics mis en oeuvre seront adaptés aux personnes à mobilité réduite. Ces projets seront notamment réalisés en répondant aux appels à projets de la Région wallonne.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Poursuivre le dossier de passage des parcs en zone d'habitat vert
Objectif stratégique	4. Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous
Objectif opérationnel	6. Régulariser le statut des résidents permanents
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal du Logement
Description	
En collaboration avec les comités des parcs et les autres niveaux de pouvoirs (région, province,...), la commune entend mener à bien la transition des parcs en zone d'habitat vert dans la mesure des voies de financement.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	1 - Mettre en oeuvre les actions du Plan Communal de Mobilité
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	1. Elaborer un plan de mobilité en portant une attention particulière aux déplacements des PMR
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal de Mobilité
Description	
Le Collège veillera à favoriser l'émergence d'un plan de circulation et de déplacement en adéquation avec les constats et enjeux locaux en matière de mobilité.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Restaurer l'anneau de la Place d'Armes
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	2. Entretien des voiries communales
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Entretien exceptionnel des voiries, Plan Communal de Mobilité
Description	
Faciliter la mobilité des piétons et des personnes à mobilité réduite en créant un "anneau piéton" sur l'ensemble des trottoirs de la place. Restaurer la voirie entourant la place d'Armes afin d'améliorer la circulation et d'offrir une accessibilité aisée au centre ville.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Rénover les trottoirs
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	2. Entretien des voiries communales
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal de Mobilité
Description	Assurer une circulation aisée et sécurisée des piétons et des personnes à mobilité réduite en restaurant progressivement les trottoirs.
Incidence budgétaire	Oui - Services ordinaire et extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Mettre en œuvre les projets repris au Plan d'Investissement Communal
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	2. Entretien des voiries communales
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	PIC - Plan d'Investissements Communaux
Description	Réaliser les travaux repris au plan d'investissement communal.
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Poursuivre l'appel à projets pré-Ravel
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	3. Soutenir les modes de transports durables
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
La commune sera bientôt dotée de son premier préRAVel (réseau autonome des voies lentes) qui permettra aux piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite et cavaliers de relier Doische à la gare de Romedenne.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Maintenir le Philibus et le Philinoctambus
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	3. Soutenir les modes de transports durables
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal de Mobilité
Description	
Afin de pallier à l'absence ou à la mauvaise desserte par les TEC de certains villages de l'entité, la commune veillera à maintenir le Philibus et le Philinoctambus.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Créer des pistes cyclables là où c'est possible
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	3. Soutenir les modes de transports durables
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal de Mobilité
Description	
L'insécurité liée à l'absence de sites propres constitue un frein majeur à l'utilisation du vélo notamment pour les élèves. Le Collège étudie la faisabilité de créer des pistes cyclables afin d'encourager ce mode de transport alternatif.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	4 - Renforcer le lobbying auprès des sociétés de transport public (TEC et SNCB) en s'appuyant sur l'expertise et les réseaux des asbl Mobilesem et navetteurs.be
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	3. Soutenir les modes de transports durables
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Pérenniser la ligne 132 est une priorité pour la commune. Un lobbying auprès de la SNCB en ce sens doit être maintenu. Pour les TEC, l'étendue de notre territoire et le relatif isolement de certains villages font des TEC un partenaire privilégié de la mobilité en milieu rural. Les bus sont pour certains citoyens le seul moyen de communication vers le carrefour de mobilité intermodal que représente Philippeville.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	5 - Promouvoir et encourager le co-voiturage
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	3. Soutenir les modes de transports durables
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	<p>La voiture reste le mode de déplacement principal en zones rurales. Mais les coûts liés à son acquisition et à son utilisation deviennent de plus en plus lourd pour de nombreuses personnes. Les citoyens sont également de plus en plus soucieux de diminuer leur empreinte environnementale. La commune souhaite promouvoir et encourager le co-voiturage.</p>
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	6 - Installer une gare de bus en site propre
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	3. Soutenir les modes de transports durables
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal de Mobilité
Description	
La commune étudie la possibilité d'installer la gare des bus à proximité de la gare des trains afin de combiner ces différents modes de transports.	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Poursuivre les aménagements de sécurité aux abords des écoles
Objectif stratégique	5. Être une commune où l'on circule facilement, en toute sécurité et selon des modes variés et durables
Objectif opérationnel	4. Poursuivre la sécurisation des abords des écoles
Objectif de Développement Durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan Communal de Mobilité
Description	
	En collaboration avec le Ministère des communications, poursuivre l'aménagement des abords des écoles afin de protéger les enfants (passages pour piétons sécurisés, éclairages,...)
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Préserver et développer l'ensemble des aides dispensées par le CPAS, le PCS et les différents partenaires
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	1. Garantir pour tous des conditions de vie conformes à la dignité humaine
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	CPAS et Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan de Cohésion Sociale - PCS, Synergies Communes - CPAS
Description	
<p>Depuis très longtemps, cette harmonie entre les différents partenaires de la commune a été mise en place et a été préservée de manière ininterrompue.</p> <p>Toutefois, différentes réflexions à différents niveaux doivent encore être conduites et différents modes opératoires devront être peaufinés (distribution tickets article 27 dans les parcs résidentiels notamment).</p> <p>Toujours dans cet esprit de collaboration, la commune développe toujours davantage, la politique de l'habitat permanent - plan HP - lequel s'adresse aux résidents permanents dans les parcs de loisirs. Une politique sociale, urbanistique et de gestion est conduite de manière permanente.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Favoriser l'intergénérationnel à travers le Carrefour des générations, les espaces intergénérationnels mais aussi des projets innovants
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	2. Être à l'écoute et au service de nos aînés
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan de Cohésion Sociale - PCS
Description	
<p>Avec l'allongement de la durée de vie, de plus en plus de générations sont amenées à vivre ensemble. Le Collège entend soutenir les initiatives telles que le Carrefour des générations qui encouragent la transmission d'expérience et de savoirs entre personnes d'âges différents.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Soutenir et renforcer l'action du conseil consultatif communal des aînés
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	2. Être à l'écoute et au service de nos aînés
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan de Cohésion Sociale - PCS
Description	
<p>Le Conseil consultatif communal des aînés rencontre un réel succès auprès de nos seniors. Le Collège est attentif à maintenir et à développer ses activités ainsi qu'à répondre à ses sollicitations tant en matière d'aménagement qu'au niveau sécuritaire.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Poursuivre la mise sur pied de la Maison des jeunes
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	3. Être à l'écoute et au service de nos jeunes
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>La Commune souhaite pérenniser son soutien à la Maison des Jeunes via l'octroi d'un subside de fonctionnement en attendant une reconnaissance officielle, par un soutien logistique se traduisant par la mise à disposition d'un local et la prise en charge des frais de fonctionnement, et par la mise à disposition d'un animateur du PCS à raison d'un cinquième temps.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Proposer des activités récréatives de qualité
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	3. Être à l'écoute et au service de nos jeunes
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>La commune veille à proposer un large choix d'activités durant les congés scolaires en collaboration notamment avec le Centre culturel, la Régie communale autonome, le Plan de Cohésion Sociale, la Maison des Jeunes, les ASBL Jeunesse et Santé et Latitude Jeunes.</p> <p>Pour les enfants de 3 à 12 ans, les informations relatives à ces activités sont relayées via le service "Accueil Temps Libre".</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Maintenir le conseil consultatif communal des jeunes
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	3. Être à l'écoute et au service de nos jeunes
Objectif de Développement Durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan de Cohésion Sociale - PCS
Description	
Le Conseil Consultatif des Jeunes sera maintenu. Cependant, l'encadrement sera désormais assuré par la Maison des Jeunes.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Adopter un nouveau règlement d'ordre intérieur du Conseil communal afin d'y prévoir la création de commissions
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	4. Encourager la participation citoyenne et le développement du tissu associatif
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Outre le fait de moderniser le ROI du Conseil communal, l'objectif est de favoriser la transparence et l'implication de l'opposition dans les dossiers majeurs du Conseil.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	Achévé



Projet	2 - Sensibiliser les citoyens à la possibilité d'interpeller le Collège communal lors des réunions du Conseil communal
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	4. Encourager la participation citoyenne et le développement du tissu associatif
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Toujours dans un souci de transparence, une campagne de publicité sera organisée autour du droit d'interpellation ouvert aux habitants de la commune via différents canaux.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Renforcer la consultation des collectivités villageoises
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	4. Encourager la participation citoyenne et le développement du tissu associatif
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Subventions locales
Description	
Encourager la participation des collectivités villageoises dans la vie communale entre autre via la mise en œuvre de budgets participatifs ("Mon village bouge", subsides "Maya" et "Semaine de l'Arbre" émanant du SPW).	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	4 - Accompagner la création d'un comité des fêtes et d'une jeunesse à Philippeville
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	4. Encourager la participation citoyenne et le développement du tissu associatif
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Soutenir toute initiative visant à la création d'un comité des fêtes, d'une jeunesse et/ou d'un comité de commerçants à Philippeville.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	1 - Evaluer et actualiser régulièrement le Programme Stratégique Transversal
Objectif stratégique	6. Être une commune pour tous et à l'écoute de tous
Objectif opérationnel	5. Evaluer la politique menée via le suivi du Programme Stratégique Transversal
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
La rédaction du PST n'étant pas une fin en soi, le Collège entend l'évaluer régulièrement et l'actualiser en fonction des opportunités et des aléas rencontrés tout au long de la législature.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Densifier et actualiser le site internet de la Ville
Objectif stratégique	7. Être une commune accessible
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Internet est aujourd'hui un réflexe pour de nombreuses personnes. Le site de la Ville constitue un moyen de communication simple, à large spectre de diffusion. La commune souhaite densifier via de nouvelles rubriques son site, et l'actualiser afin de le rendre encore plus attractif et interactif (e-guichet) dans le respect des normes RGPD.</p>	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Remanier le Bulletin communal
Objectif stratégique	7. Être une commune accessible
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Le Bulletin communal permet de relayer auprès des habitants de l'entité de multiples informations sur les actions et les services proposés par la commune.</p> <p>L'Administration communale souhaite par ce biais communiquer sur l'état d'avancement des dossiers les plus importants, inciter les habitants à s'impliquer dans des projets (PCDR, PCDN,...), mettre en valeur le patrimoine de la commune ou les actions d'associations.</p>	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Créer une page Facebook
Objectif stratégique	7. Être une commune accessible
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
En complément du Bulletin communal, un compte Facebook au nom de la Ville de Philippeville sera créée afin de toucher le plus large public possible et de pouvoir relayer dans les délais les plus brefs les informations importantes.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	Achevé



Projet	4 - Mettre à jour la brochure d'informations à l'attention des nouveaux citoyens
Objectif stratégique	7. Être une commune accessible
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	<p>Cette brochure participe à la construction du sentiment d'intégration des nouveaux habitants. Jusqu'à présent, cette brochure n'existait qu'en format papier. Elle sera désormais disponible également sous format numérique.</p>
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	5 - Promouvoir la brochure d'informations à l'attention des personnes âgées réalisée par le Conseil consultatif communal des aînés
Objectif stratégique	7. Être une commune accessible
Objectif opérationnel	1. Améliorer la communication
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Plan de Cohésion Sociale - PCS
Description	
L'objectif de cette brochure est de faire un état des lieux des services dédiés aux personnes âgées de l'entité. Actuellement, disponible uniquement en format papier, une version numérique sera créée.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	1 - Etudier la possibilité d'optimiser les heures d'ouverture de la commune en fonction des besoins de la population
Objectif stratégique	7. Être une commune accessible
Objectif opérationnel	2. Améliorer l'accessibilité
Objectif de Développement Durable	1 - Enjeu démocratique, 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Externe
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Etudier la possibilité d'adapter les horaires d'ouverture des services communaux afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	1 - Instaurer un contrôle interne
Objectif stratégique	8. Être une administration moderne, performante et accessible
Objectif opérationnel	1. Améliorer la qualité des services
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	Contrôle interne
Description	
Le contrôle interne est un système de gestion des risques qui pourraient empêcher l'administration de réaliser ses missions régaliennes et celles résultant des objectifs stratégiques et opérationnels repris dans le PST.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	2 - Réaliser un plan de formation
Objectif stratégique	8. Être une administration moderne, performante et accessible
Objectif opérationnel	1. Améliorer la qualité des services
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Le plan de formation est un outil stratégique de management des ressources humaines. Il a pour vocation de définir les besoins actuels et futurs en formations nécessaires pour faire face à la multiplicité et la complexité croissante des matières à gérer au niveau communal.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	3 - Former les chefs de service au management
Objectif stratégique	8. Être une administration moderne, performante et accessible
Objectif opérationnel	1. Améliorer la qualité des services
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Le but poursuivi est de développer les capacités de gestion des ressources humaines dans la double perspective de l'accomplissement des missions de service public et de l'épanouissement des agents dans leur travail.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	1 - Créer un Comité de direction
Objectif stratégique	8. Être une administration moderne, performante et accessible
Objectif opérationnel	2. Organiser les services communaux de manière optimale
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Ce comité assurera un rôle de liaison entre les organes politiques et l'administration ainsi qu'entre les différents services. Il veillera à l'organisation, au fonctionnement des services communaux et assurera la transversalité et la communication entre eux.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Encourager la transversalité entre les services
Objectif stratégique	8. Être une administration moderne, performante et accessible
Objectif opérationnel	2. Organiser les services communaux de manière optimale
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Le but poursuivi est de favoriser le décloisonnement entre les services afin de réunir les compétences et les ressources nécessaires autour d'une finalité commune.	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	A initier



Projet	3 - Réaliser des descriptifs de fonction
Objectif stratégique	8. Être une administration moderne, performante et accessible
Objectif opérationnel	2. Organiser les services communaux de manière optimale
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Les descriptifs de fonction sont indispensables pour une bonne gestion du personnel dans ses différents aspects : recrutement, formation et développement des compétences, accompagnement de carrière, évaluation,....</p> <p>Pour ceux qui sont amenés à chapeauter des agents, les descriptifs de fonction sont la base de l'organisation du travail, de l'accompagnement et de l'évaluation de leurs collaborateurs.</p> <p>Pour les collaborateurs, le descriptif de fonction représente une sécurité, car elle leur permet de savoir exactement ce que l'on attend d'eux.</p>	
Incidence budgétaire	Non
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	4 - Réaliser les évaluations du personnel même en dehors des évolutions de carrière
Objectif stratégique	8. Être une administration moderne, performante et accessible
Objectif opérationnel	2. Organiser les services communaux de manière optimale
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>L'évaluation permet à l'agent de connaître ce qui est attendu de lui, la façon dont son travail est perçu. Elle contribue à préciser en quoi consiste la mission de l'agent, ses objectifs de travail.</p> <p>Elle permet également de définir les besoins de formation.</p> <p>C'est aussi un facteur-clé de motivation pour l'agent en mettant en avant la contribution et l'utilité de chacun au sein de l'administration.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	5 - Anticiper les départs à la pension du personnel
Objectif stratégique	8. Être une administration moderne, performante et accessible
Objectif opérationnel	2. Organiser les services communaux de manière optimale
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Anticiper les départs à la retraite du personnel est un enjeu majeur pour l'administration. Il est indispensable de ne pas perdre les compétences acquises tout au long de la carrière des agents et d'en assurer la transmission.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	1 - Etudier la possibilité d'offrir au personnel contractuel une pension complémentaire via une assurance groupe (2ième pilier)
Objectif stratégique	9. Être une administration qui prend en compte le bien-être de ses agents
Objectif opérationnel	1. Aménager des espaces de travail accueillants
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Afin de réduire l'écart entre les régimes de pension statutaire et contractuel, une réflexion sera menée sur la mise en place d'une pension complémentaire via une assurance groupe en faveur du personnel contractuel.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation



Projet	2 - Aménager le 2^{ème} étage de l'Hôtel de ville
Objectif stratégique	9. Être une administration qui prend en compte le bien-être de ses agents
Objectif opérationnel	1. Aménager des espaces de travail accueillants
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	<p>L'aménagement d'espaces de travail accueillants participe grandement au bien-être au travail. Le premier étage de l'Hôtel de ville est devenu trop exigu pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions. De nouveaux espaces de travail vont donc être aménagés au deuxième étage.</p>
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	A initier



Projet	3 - Aménager un réfectoire convivial
Objectif stratégique	9. Être une administration qui prend en compte le bien-être de ses agents
Objectif opérationnel	1. Aménager des espaces de travail accueillants
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Dans le même ordre d'idée que l'aménagement des bureaux, un réfectoire convivial et d'une capacité suffisante sera aménagé au sein de l'Hôtel de ville.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service extraordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A initier



Projet	4 - Motiver le personnel via l'octroi d'avantages extra-légaux
Objectif stratégique	9. Être une administration qui prend en compte le bien-être de ses agents
Objectif opérationnel	1. Aménager des espaces de travail accueillants
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
<p>Etant tenue au respect des échelles salariales barémiques, l'administration a parfois des difficultés à mener une politique du personnel concurrentielle par rapport au secteur privé. Il sera étudié la possibilité d'octroyer au personnel des avantages extralégaux.</p>	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet - 2021 - 2024
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	1 - Organiser une journée du personnel
Objectif stratégique	9. Être une administration qui prend en compte le bien-être de ses agents
Objectif opérationnel	2. Retisser des liens entre les membres du personnel
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Le Collège souhaite instaurer une journée du personnel afin de remercier les agents pour le travail accompli et de resserrer les liens.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	A l'étude



Projet	2 - Maintenir les moments de convivialité existants et en développer davantage
Objectif stratégique	9. Être une administration qui prend en compte le bien-être de ses agents
Objectif opérationnel	2. Retisser des liens entre les membres du personnel
Objectif de Développement Durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Volet interne/externe	Interne
Synergies	Commune
Programme principal	PST
Programme secondaire	
Description	
Le Collège souhaite maintenir et développer des moments de convivialité au sein de l'administration, facteurs de bien-être individuel et de bien-vivre ensemble.	
Incidence budgétaire	Oui - Service ordinaire
Priorité	Projet 2019 - 2020
Etat d'avancement	En cours de réalisation

Synthèse budgétaire

Le contexte d'action des entités locales se voit aujourd'hui délimité par :

- une raréfaction des opportunités de subsidiation d'investissements et une révision de leurs critères d'attribution ;
- l'intégration des données budgétaires et comptables communales dans le périmètre d'endettement public de la Région wallonne et de l'Etat fédéral ;
- la prise en charge de coûts liés à des transferts de compétences vers les entités locales (Zones de police, Zones de secours, révision des critères d'octroi d'allocations de chômage, ...) ;
- le discernement des opérateurs financiers à accorder des prêts de longue durée (30 ans) à des conditions favorables aux entités présentant les soldes plus positifs ;
- l'obligation pour les pouvoirs locaux de présenter des ratios dans des branches d'activités (coût vérité en matière des déchets, gestion des Initiatives Locales d'Accueil des CPAS) ;
- la fixation d'échéances strictes tant en matière de dépôt d'estimations budgétaires que de reddition de comptes ;
- un accroissement des risques de modifications légales et de contentieux portant sur la sécurité des recettes (jurisprudence fiscale instable, transfert de compétences vers les entités fédérées,...).

Ce panorama, autant il implique une détérioration de l'autonomie communale et un accroissement des responsabilités des élus locaux, constitue néanmoins une opportunité pour les entités locales d'améliorer leurs modes de gestion et de planification financière.

Outre la possibilité d'obtenir des **subsidés** les deux modes autonomes de financement des institutions locales sont le **recours à l'emprunt** ou le **prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire**.

Le recours à l'emprunt se traduit par une recette égale à la dépense (ou part de dépense si subside) au service extraordinaire et une dépense ordinaire égale aux charges annuelles de remboursement du capital et des intérêts durant le temps de l'emprunt.

Le recours à l'emprunt permet au contraire d'augmenter considérablement la capacité d'investissement mais engendre un report de charges sur le futur, un risque éventuel de taux et un risque d'incapacité de remboursement.

Classiquement les pouvoirs locaux recourent systématiquement à l'emprunt vu leurs difficultés à dégager des résultats positifs annuels suffisamment importants pour constituer un fonds de réserve extraordinaire suffisant.

Le prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire s'illustre par une recette au service extraordinaire égale à la dépense (ou part de dépense si subside)

Les deux modes de financement sont fondamentalement différents. Les prélèvements nécessitent une capacité à dégager des résultats favorables suffisants. S'ils permettent d'éliminer toute charge future, ils limitent la capacité d'investissement à court terme.

Le scénario idéal consiste à définir une capacité d'emprunt permettant de conserver des résultats ordinaires suffisants, combiner les deux approches et les adapter en fonction des évolutions budgétaires.

Estimer les impacts budgétaires d'un PST relèvent d'une gageure.

Sur le plan des dépenses, de nombreux projets ne peuvent être estimés de façon précise. Ainsi en va-t-il des projets qui préalablement nécessitent par exemple la désignation d'un auteur de projet capable d'estimer le coût même de l'investissement. Notons que de nombreux projets sont sans impact budgétaire significatif et supportables sur les crédits budgétaires récurrents.

En matière de recettes, les possibilités et taux de subsidiation sont inconnus à ce stade. Souvent, l'élaboration avancée du projet fait seulement apparaître les possibilités de financement. Enfin, il est impossible d'estimer les fonds propres qui seront affectables compte tenu de l'imprévisibilité des résultats futurs.

Il convient de ne pas perdre de vue qu'un Plan Stratégique Transversal n'est ni un budget, ni une projection pluriannuelle. Il constitue avant tout un exercice de structuration et de planification des projets afin d'atteindre des objectifs précis. Cette planification conditionnera le cas échéant le démarrage ou la suspension, voire le report de projets en fonction de leurs coûts réels et de l'évolution du périmètre financier par année budgétaire.

La progressive mise à l'étude et exécution de projets conditionneront les possibilités de concrétiser ou non les investissements et projets envisagés. Le cas échéant, des choix d'opportunité et de priorité pourront être effectués, par exemple à l'occasion de l'instruction des budgets annuels ou de l'intégration des résultats comptables.

Annexes - Statistiques

Profil Socio-Démographique

PHILIPPEVILLE

Code INS	93056
Code Cluster	W3
Cluster Socio-économique	Communes rurales et pôles multi-fonctionnels
Arrondissement	Arrondissement de Philippeville
Province	Namur
Région	Wallonie



Public Finance

ANTHONISSENS PASCAL

Avant-propos

1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement
2. Perspectives démographiques
3. Indicateurs socio-économiques liées au vieillissement
4. Santé & assistance sociale - offres services et d'infrastructures de soins

Annexes

- Composition des clusters socio-économiques

Avant-propos

Madame, Monsieur,

Le vieillissement progressif de la population est une tendance de fond qui marquera profondément la structure et le fonctionnement de notre société dans les décennies à venir. De plus en plus pris en compte, voire figurant à l'avant-plan des grandes politiques budgétaires, économiques et sociales, de la recherche, des media, jusqu'aux stratégies commerciales des entreprises de distribution et de services, le thème du vieillissement de la population s'inscrit désormais systématiquement dans toutes les réflexions d'avenir.

Les pouvoirs publics sont particulièrement concernés par cette tendance. En 2005, déjà, une étude économique de l'OCDE relative à la Belgique, titrait : « Un défi pour les pouvoirs publics : se préparer au vieillissement démographique ».

Les communes et les C.P.A.S., en tant que pouvoirs publics les plus proches du citoyen, sont en première ligne pour gérer, au moyen d'une offre de services, les implications sociétales que génèrent une population âgée en forte croissance. Des politiques de renforcement du tissu social à la problématique du logement et de la mobilité, en passant par l'éventail de services sociaux et d'institutions de soins, les pouvoirs locaux seront aux premières loges dans l'orchestration de la « réponse » publique à la problématique du vieillissement.

Outre le vieillissement de la population, certaines grandes villes sont également confrontées à une forte croissance démographique qui nécessite de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et une augmentation des infrastructures scolaires.

L'enjeu est de taille. En effet, comment appréhender, dans toutes ses facettes, l'enjeu que représente les évolutions démographiques de la population pour la commune et le C.P.A.S. et déterminer les grands axes de la politique locale pour les législatures à venir ? Comment articuler le développement différencié, voire plus étoffé, du service à la population tout en assurant les équilibres financiers nécessaires à une saine gestion publique, et ce dans un contexte budgétaire difficile ?

Ce Profil Socio-Démographique a pour ambition d'éclairer la problématique démographique et sociale de votre commune au moyen d'une série de statistiques consacrées à la structure de la population et à ses perspectives d'évolution, à l'offre de services aux personnes âgées, en passant par le degré d'activité de la population, ses revenus et la dynamique immobilière. Le positionnement de votre commune par rapport à des moyennes de référence pertinentes contribue au caractère novateur de cette analyse.

Avec ce Profil Socio-Démographique, Belfius Banque sort quelque peu de son créneau habituel des études strictement financières. En effet, au vu de l'enjeu du vieillissement de la population et de ses incidences futures sur les finances de votre administration, il nous a semblé particulièrement opportun d'investir dans cette recherche et de vous présenter un cadre de référence pour l'affinement de votre politique relative aux seniors.

Cette analyse unique en Belgique illustre parfaitement notre volonté de maintenir le service aux pouvoirs locaux au cœur des préoccupations de Belfius Banque, ainsi que notre engagement à rester votre partenaire financier de référence.

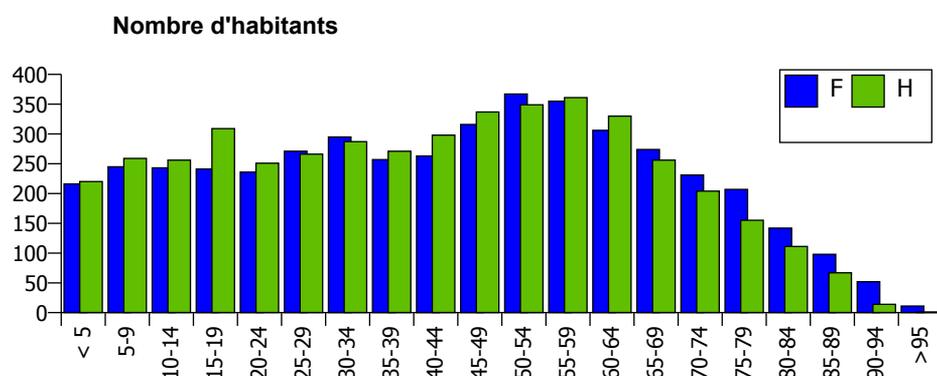
Dirk Gyselink.
Membre du Comité de Direction de Belfius Banque.

1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement de la population *

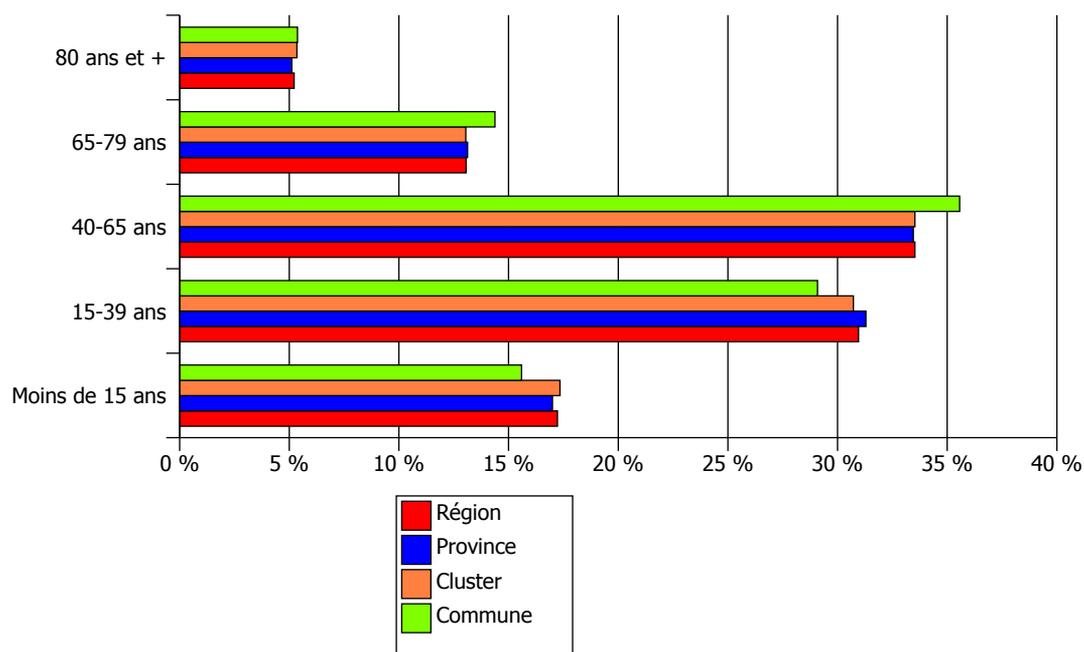
1.1. Structure démographique

Population 2018

PHILIPPEVILLE	Femme	%	Homme	%	Total	en %
Moins de 15 ans	704	48,9 %	735	51,1 %	1.439	15,6 %
15-39 ans	1.300	48,4 %	1.384	51,6 %	2.684	29,1 %
40-65 ans	1.607	49,0 %	1.675	51,0 %	3.282	35,6 %
65-79 ans	712	53,7 %	615	46,3 %	1.327	14,4 %
80 ans et +	303	61,1 %	193	38,9 %	496	5,4 %
Total	4.626	50,1 %	4.602	49,9 %	9.228	100,0 %



Structure par âge - Comparaison : population 2018



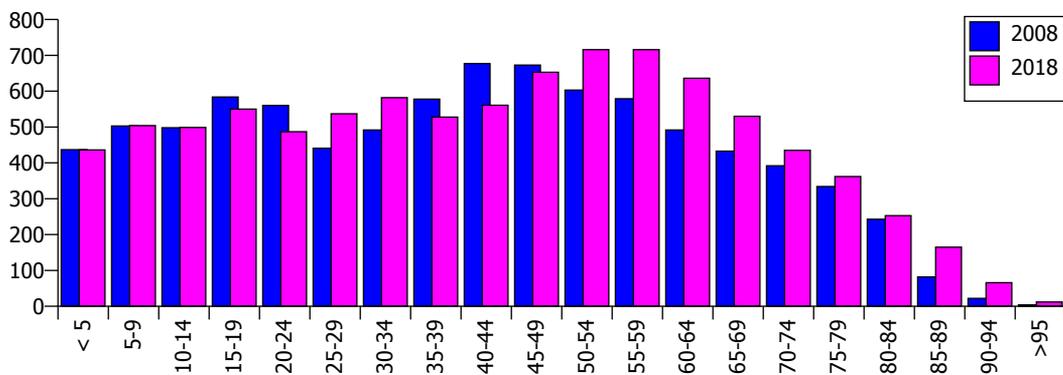
* Source : SPF Economie - DGSIE

1.2. Evolution démographique : 2008-2018

Evolution de la population totale

PHILIPPEVILLE	2008	2018	Variat° abs	Variat° %
Moins de 15 ans	1.438	1.439	1	0,1 %
15-39 ans	2.655	2.684	29	1,1 %
40-65 ans	3.024	3.282	258	8,5 %
65-79 ans	1.159	1.327	168	14,5 %
80 ans et +	351	496	145	41,3 %
Total	8.627	9.228	601	7,0 %

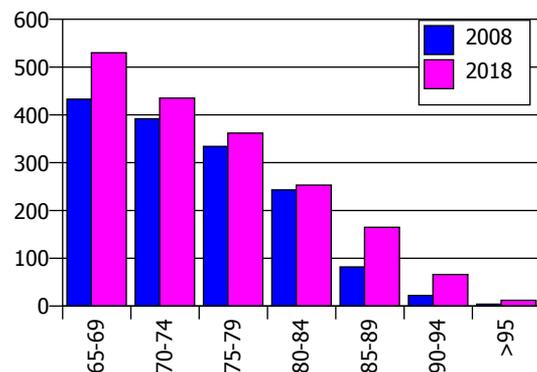
Nombre d'habitants



Evolution de la population de plus de 65 ans

PHILIPPEVILLE

	2008	2018	Var. abs.	Var. %
65-69	433	530	97	22,4 %
70-74	392	435	43	11,0 %
75-79	334	362	28	8,4 %
80-84	243	253	10	4,1 %
85-89	82	165	83	101,2 %
90-94	22	66	44	200,0 %
>95	4	12	8	200,0 %
Total > 65 ans	1.510	1.823	313	20,7 %



Le vieillissement de la population : une tendance fondamentale

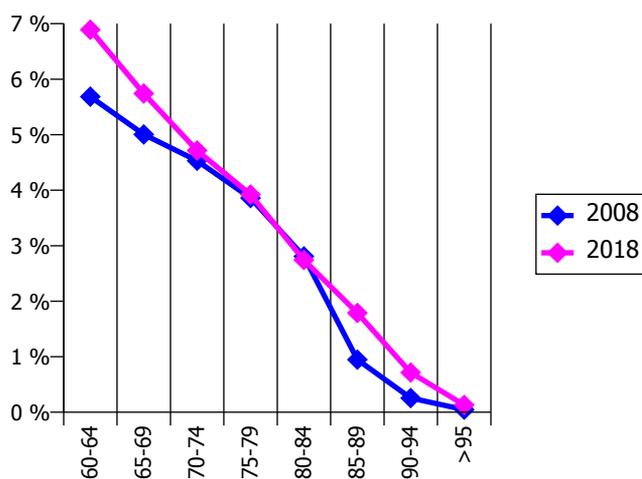
À l'instar de la plupart des pays développés, la Belgique se trouve en pleine phase de transition démographique, combinant une diminution du taux de fécondité à une augmentation considérable de l'espérance de vie. Les nouvelles prévisions démographiques du Bureau fédéral du plan font état d'une croissance de la population belge de 10,6 millions en 2007 à 12,6 millions en 2060 (+ 19,6 %), mais également d'un glissement de la concentration de la population vers les catégories d'âge plus élevées (avec un part de 26,3 % pour les personnes de 65 ans et plus).

Evolution de la population de + de 60 ans - comparaison

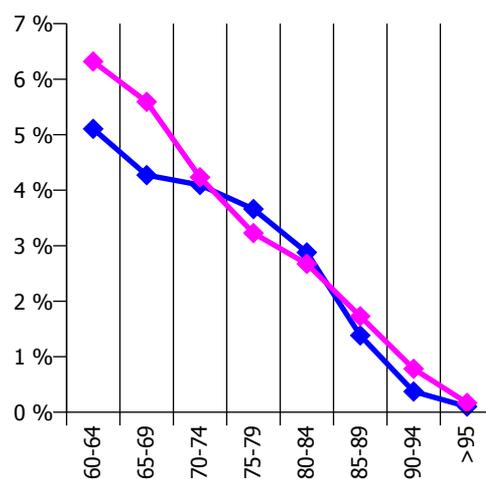
En % de la population totale

	PHILIPPEVILLE		Cluster		Province		Région	
	2008	2018	2008	2018	2008	2018	2008	2018
60-64	5,7 %	6,9 %	5,1 %	6,3 %	5,2 %	6,3 %	5,4 %	6,3 %
65-69	5,0 %	5,7 %	4,3 %	5,6 %	4,0 %	5,8 %	4,0 %	5,6 %
70-74	4,5 %	4,7 %	4,1 %	4,2 %	3,9 %	4,3 %	3,9 %	4,4 %
75-79	3,9 %	3,9 %	3,7 %	3,2 %	3,6 %	3,0 %	3,7 %	3,0 %
80-84	2,8 %	2,7 %	2,9 %	2,7 %	2,7 %	2,5 %	2,8 %	2,5 %
85-89	0,9 %	1,8 %	1,4 %	1,7 %	1,4 %	1,7 %	1,4 %	1,8 %
90-94	0,3 %	0,7 %	0,4 %	0,8 %	0,4 %	0,7 %	0,4 %	0,7 %
>95	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Pop > 60	23,1 %	26,6 %	21,9 %	24,7 %	21,3 %	24,6 %	21,7 %	24,5 %

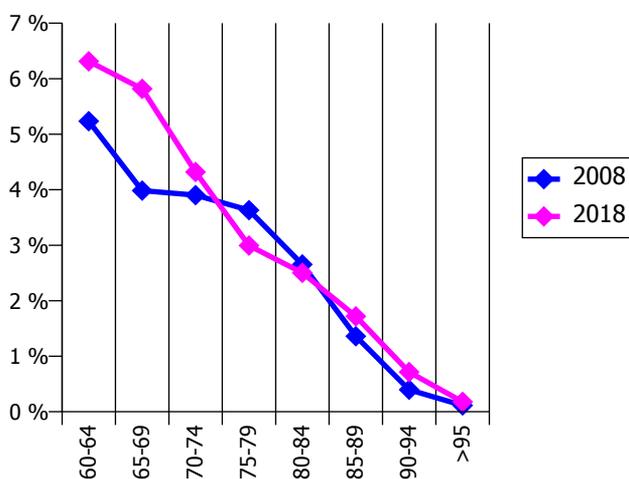
PHILIPPEVILLE



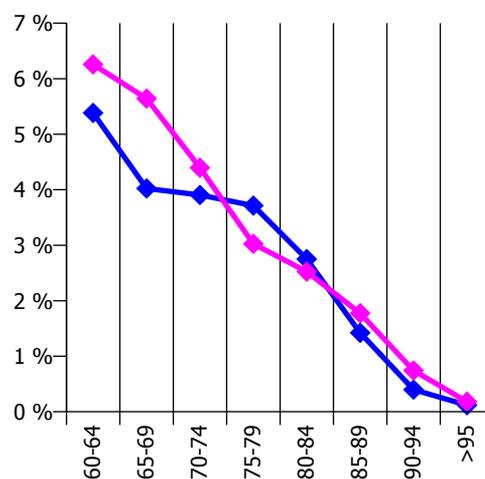
Cluster



Province



Région



Evolution comparative des coefficients démographiques : 2008-2018

Vieillessement	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2008	105,0 %	93,8 %	90,1 %	92,8 %
2018	126,7 %	106,1 %	107,3 %	106,1 %
Différence 2008-18	21,7 %	12,3 %	17,2 %	13,4 %

Dépendance	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2008	51,9 %	53,4 %	51,6 %	51,8 %
2018	54,7 %	55,6 %	54,4 %	55,1 %
Différence 2008-18	2,8 %	2,2 %	2,9 %	3,3 %

Dépendance âgés	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2008	26,6 %	25,8 %	24,4 %	24,9 %
2018	30,6 %	28,6 %	28,2 %	28,4 %
Différence 2008-18	4,0 %	2,8 %	3,7 %	3,4 %

Vieillessement actifs pot.	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2008	113,9 %	104,9 %	104,5 %	105,3 %
2018	122,3 %	109,1 %	106,9 %	108,3 %
Différence 2008-18	8,4 %	4,3 %	2,4 %	3,0 %

Intensité du vieillissement	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2008	23,2 %	28,3 %	28,2 %	28,7 %
2018	27,2 %	29,1 %	28,0 %	28,6 %
Différence 2008-18	4,0 %	0,8 %	-0,2 %	-0,2 %

Principaux indicateurs de structure démographique : définition *

Coefficient de vieillissement	Ce coefficient représente la part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 15 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance	Ce coefficient s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (moins de 15 ans, 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (15 à 64 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance des âgés	Il s'agit de la partie du coefficient de dépendance qui ne concerne que les 65 ans et plus. Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de vieillissement des actifs potentiels	Si l'on sépare les actifs potentiels (les 15-64 ans) en deux groupes d'âges de 25 ans, ce coefficient mesure la proportion des plus âgés d'entre eux (40-64 ans) par rapport au plus jeunes (15-39 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient d'intensité du vieillissement	Ce coefficient représente, au sein des âgés (65 ans et plus), le pourcentage des plus âgés d'entre eux (80 ans et plus).

Evolution démographique - Composantes *

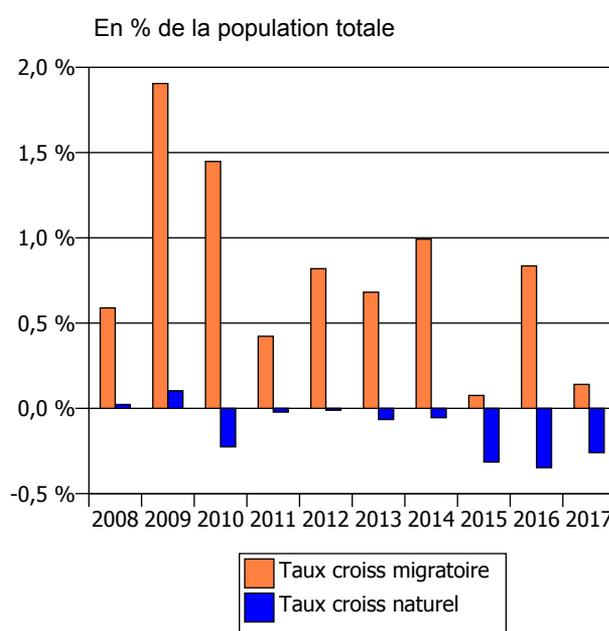
Evolution démographique au niveau communal

L'analyse démographique, généralement traitée au niveau macroéconomique, présente toutefois un grand intérêt au niveau local. La commune est en effet l'unité spatiale qui maximise les différences démographiques et où l'évolution peut connaître les plus grandes fluctuations au cours d'une période considérée.

L'évolution de la population au cours d'une période considérée résulte à la fois d'une composante naturelle (c-à-d l'écart entre les naissances et les décès) et d'une composante migratoire (c-à-d de l'écart entre les arrivées et les départs). Ces deux composantes peuvent être alternativement ou simultanément positives ou négatives d'une année à l'autre.

Commune : **PHILIPPEVILLE**

Année	Population au 1/1	Solde naturel	Solde migratoire	Variat° populat°
2008	8.627	2	51	53
2009	8.680	9	167	176
2010	8.856	-20	129	109
2011	8.965	-2	38	36
2012	9.001	-1	74	73
2013	9.074	-6	62	56
2014	9.130	-5	91	86
2015	9.216	-29	7	-22
2016	9.194	-32	77	45
2017	9.239	-24	13	-11
2008-2017		-108	709	601



Pour la majorité des communes (+/-80%), le rôle du bilan migratoire est toutefois plus déterminant que celui du bilan naturel. Les grandes agglomérations du pays (les communes bruxelloises exceptées, car soutenue par une forte immigration internationale), et les communes très rurales présentent un bilan démographique le plus souvent négatif. A contrario, les communes périurbaines, de nombreuses communes frontalières et les communes touristiques (notamment sous l'influence de l'installation de pensionnés) connaissent une évolution démographique positive.

Evolution comparative (taux de croissance 2008-2017 en % de la population)

2008-2017	Solde naturel	Solde migratoire	Taux croiss. tot
PHILIPPEVILLE	-1,18 %	7,91 %	6,73 %
Cluster	0,75 %	5,99 %	6,75 %
Province	0,58 %	5,20 %	5,78 %
Région	0,41 %	4,32 %	4,73 %

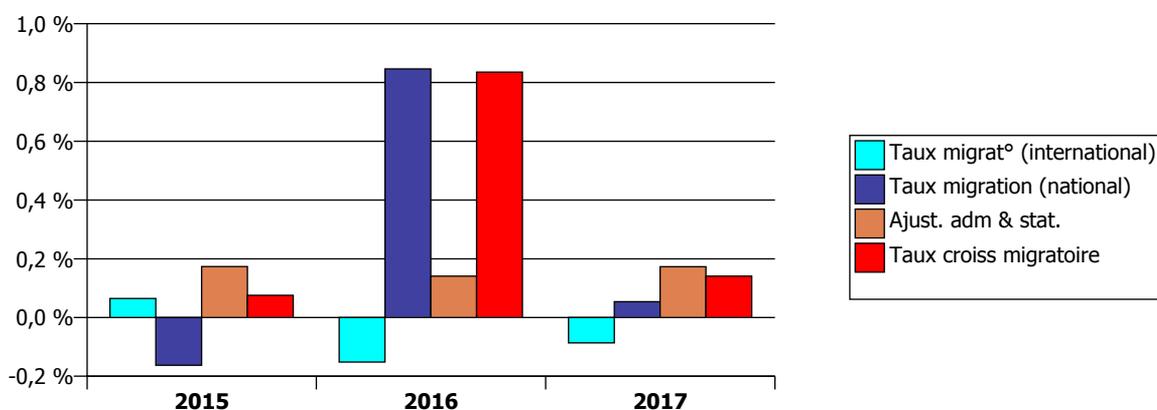
* Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

Evolution des composantes migratoires

PHILIPPEVILLE

	Immigrations internationales	Emigrations internationales	Solde migratoire (international)	Solde migratoire (national)	Adaptat° admin. & ajust. stat.	Solde migratoire total
2013	32	35	-3	43	22	62
2014	21	37	-16	86	21	91
2015	32	26	6	-15	16	7
2016	20	34	-14	78	13	77
2017	28	36	-8	5	16	13
Total	133	168	-35	197	88	250

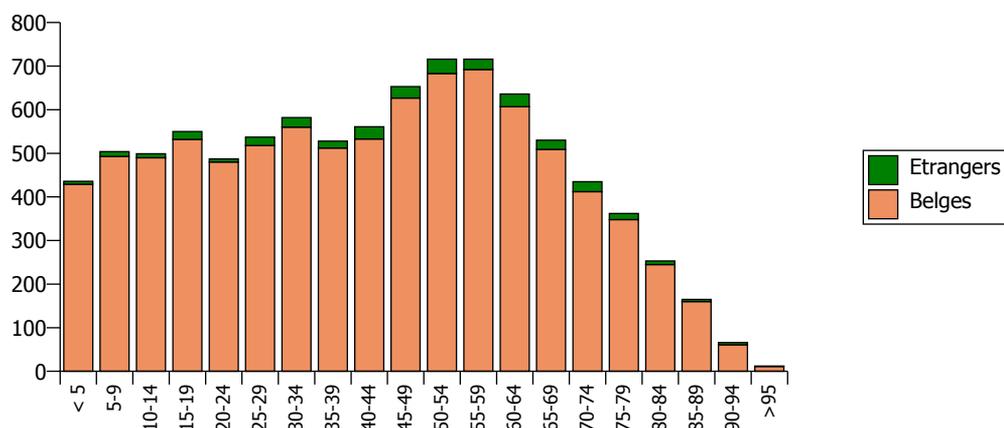
Taux de croissance des composantes migratoires (en % population)



Part de la population belge et étrangère

% Pop. étrangère	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2008	3,27 %	3,41 %	4,26 %	9,30 %
2018	3,53 %	4,45 %	5,04 %	10,19 %
Différence 2008-18	0,26 %	1,04 %	0,78 %	0,88 %

Répartition de la population belge et étrangère par catégories d'âge (2018)



* Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

Autres indicateurs d'évolution et de structure démographique

Taux natalité	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2008	1,04 %	1,18 %	1,17 %	1,17 %
2017	0,77 %	0,96 %	0,98 %	1,02 %
Moyenne 2008-17	1,01 %	1,11 %	1,10 %	1,10 %

Taux mortalité	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2008	1,02 %	0,96 %	1,04 %	1,08 %
2017	1,03 %	1,07 %	1,04 %	1,05 %
Moyenne 2008-2017	1,13 %	1,03 %	1,04 %	1,06 %

Rap. masculinité	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2008	98,42 %	96,79 %	94,57 %	93,81 %
2018	99,48 %	98,53 %	96,12 %	95,47 %
Evolut° 2008-18	1,06 %	1,75 %	1,55 %	1,65 %

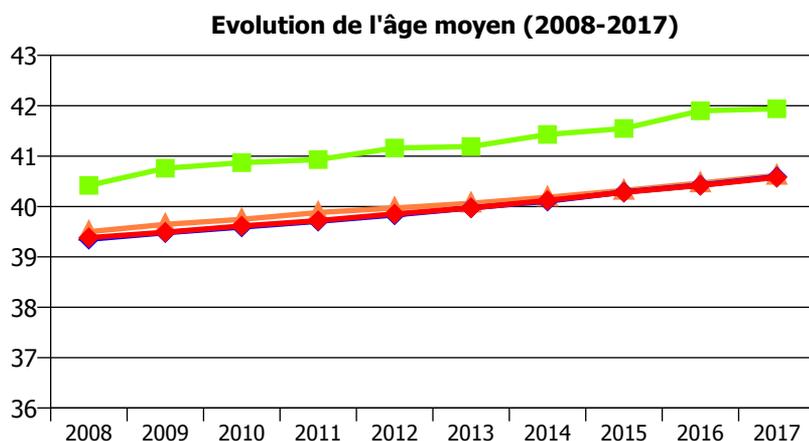
L'évolution naturelle de la population (soit le solde naturel) est elle-même influencée par le taux de natalité et de mortalité soit respectivement le nombre de naissances et le nombre de décès enregistré au cours d'une année rapporté à la population totale. La répartition de la population selon l'âge exerce évidemment une influence déterminante sur le mouvement naturel.

Enfin, le rapport de masculinité s'obtient en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes. Ce rapport évolue également avec l'âge. Il est supérieur à 100% à la naissance et pour les tranches d'âges les plus jeunes ; les naissances de garçons étant en moyenne supérieure aux filles. Il est par contre inférieur à 100% pour les tranches d'âge les plus élevées, l'espérance de vie étant sensiblement plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Au total, les deux phénomènes ont tendance à se compenser de sorte que le rapport de masculinité est généralement proche de 100% pour l'ensemble de la population. Avec le vieillissement de la population, et la sur-représentation des femmes dans les catégories d'âge les plus élevées, ce rapport tend nettement à descendre sous les 100%.

Age moyen

Notion purement arithmétique calculée à partir des effectifs classés par année de naissance de la population considérée.

Age moyen	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2008	40,4	39,5	39,4	39,4
2017	41,9	40,6	40,6	40,6
Evolution (en année)	1,5	1,1	1,2	1,2

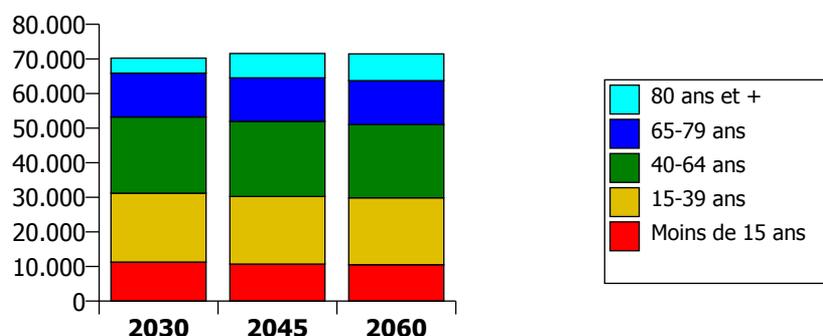


* Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

2.1 Prévisions à long terme (2015-2060) au niveau de l'arrondissement *

Le bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique, en collaboration avec un Comité scientifique d'accompagnement, ont publié en mai 2008 une nouvelle édition des perspectives démographiques. Elles couvrent la période 2015-2060 et les résultats sont disponibles au niveau de l'arrondissement.

Arrondissement de Philippeville



Evolution comparative de la structure par âge 2016-2060

Taux de croissance de la population (2016-2060) par catégories d'âge

	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	-4,4 %	11,7 %	10,4 %
15-39 ans	-2,2 %	9,0 %	8,1 %
40-64 ans	-10,2 %	1,6 %	-0,3 %
65-79 ans	41,3 %	49,5 %	39,8 %
80 ans et +	128,7 %	126,6 %	113,5 %
Population Tot.	7,1 %	18,0 %	15,2 %

Evolution des catégories d'âge (en % de la population totale)

		2030	2045	2060
Moins de 15 ans	Arrond.	16,1 %	15,0 %	14,7 %
	Province	17,0 %	16,3 %	16,3 %
	Région	17,2 %	16,7 %	16,7 %
15-39 ans	Arrond.	28,4 %	27,3 %	27,1 %
	Province	29,9 %	29,1 %	29,0 %
	Région	29,9 %	29,3 %	29,1 %
40-64 ans	Arrond.	31,4 %	30,3 %	29,6 %
	Province	30,9 %	30,0 %	29,1 %
	Région	30,9 %	29,8 %	29,2 %
65-79 ans	Arrond.	18,0 %	17,5 %	17,8 %
	Province	16,2 %	15,6 %	16,0 %
	Région	15,8 %	15,2 %	15,3 %
80 ans et +	Arrond.	6,2 %	9,9 %	10,8 %
	Province	5,9 %	9,0 %	9,7 %
	Région	6,1 %	9,0 %	9,7 %

Evolution des indicateurs de vieillissement

Vieillessement	Arrondissement	Province	Région
2030	150,4 %	130,2 %	128,0 %
2045	182,9 %	150,2 %	144,5 %
2060	194,1 %	157,2 %	149,5 %

Dépendance	Arrondissement	Province	Région
2030	67,3 %	64,4 %	64,3 %
2045	73,5 %	69,2 %	69,2 %
2060	76,4 %	72,3 %	71,5 %

Dépendance des âgés	Arrondissement	Province	Région
2030	40,4 %	36,4 %	36,1 %
2045	47,5 %	41,5 %	40,9 %
2060	50,4 %	44,2 %	42,8 %

Vieillessement actifs pot.	Arrondissement	Province	Région
2030	110,5 %	103,4 %	103,3 %
2045	111,3 %	103,0 %	101,7 %
2060	109,6 %	100,4 %	100,5 %

Intensité du vieill.	Arrondissement	Province	Région
2030	25,5 %	26,7 %	27,9 %
2045	36,0 %	36,6 %	37,2 %
2060	37,8 %	37,8 %	38,8 %

Perspectives démographiques 2015-2060 du Bureau du Plan et du SPF Economie

Les perspectives de population 2015-2060 ont pour point de départ les observations au 1er janvier 2015. Elles couvrent 45 années de simulation jusque 2060. Elles sont élaborées par arrondissement, âge, sexe et essentiellement deux groupes de nationalité.

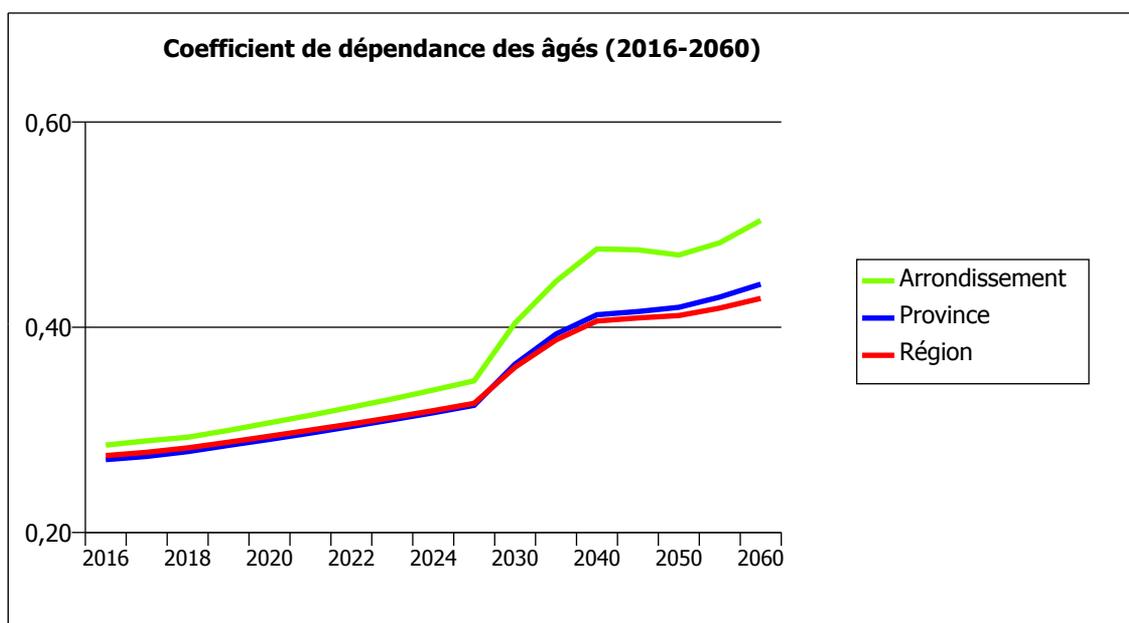
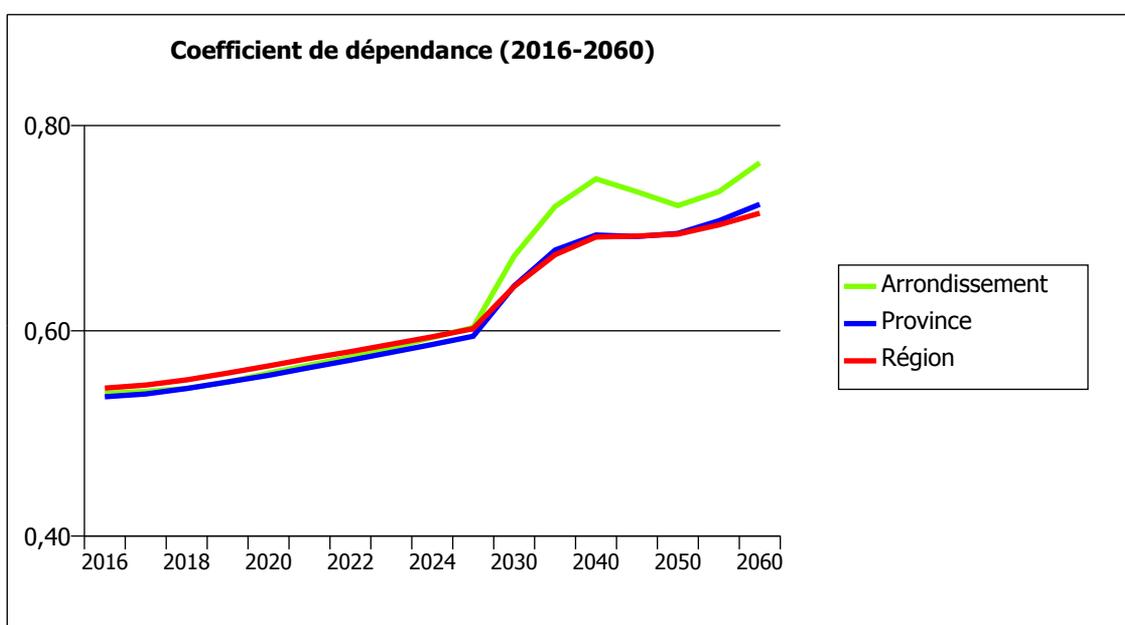
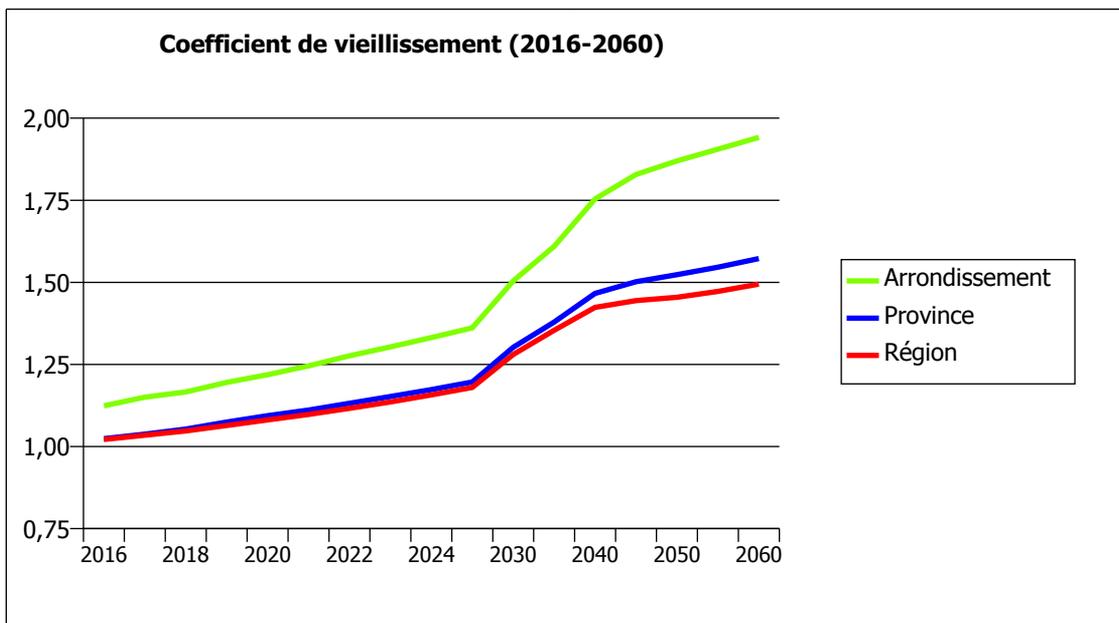
Par rapport aux perspectives de population de 2001, les hypothèses de base relatives à la fécondité, à la mortalité et aux migrations ont en particulier été revues.

La baisse de la mortalité se poursuit à tous les âges tandis que l'indicateur conjoncturel de fécondité (ou nombre moyen d'enfants par femme) se stabiliserait au niveau de 1,77 enfant par femme en 2060, après une légère poursuite de la croissance observée ces dernières années. Enfin, les hypothèses relatives aux migrations internationales ont été fondamentalement revues en tenant compte de la croissance des flux moyens d'immigration observée ces trois dernières années.

Si la plus haute fécondité et la plus forte immigration nette contribue à ralentir quelque peu le processus de vieillissement par rapport aux projections antérieures, il n'empêche que les indicateurs démographiques traduisent un net vieillissement de la population d'ici 2060.

Cette évolution est toutefois assez contrastée selon les régions. C'est principalement la région de Bruxelles-capitale, principale porte d'entrée de la migration internationale, qui se démarque du reste du pays. A titre d'exemple, le coefficient de dépendance des âgés y serait de 38,51 en 2060, valeur à comparer à celle de 44,71 pour la Wallonie et à 48,72 pour la Flandre où le vieillissement de la population y serait le plus prononcé.

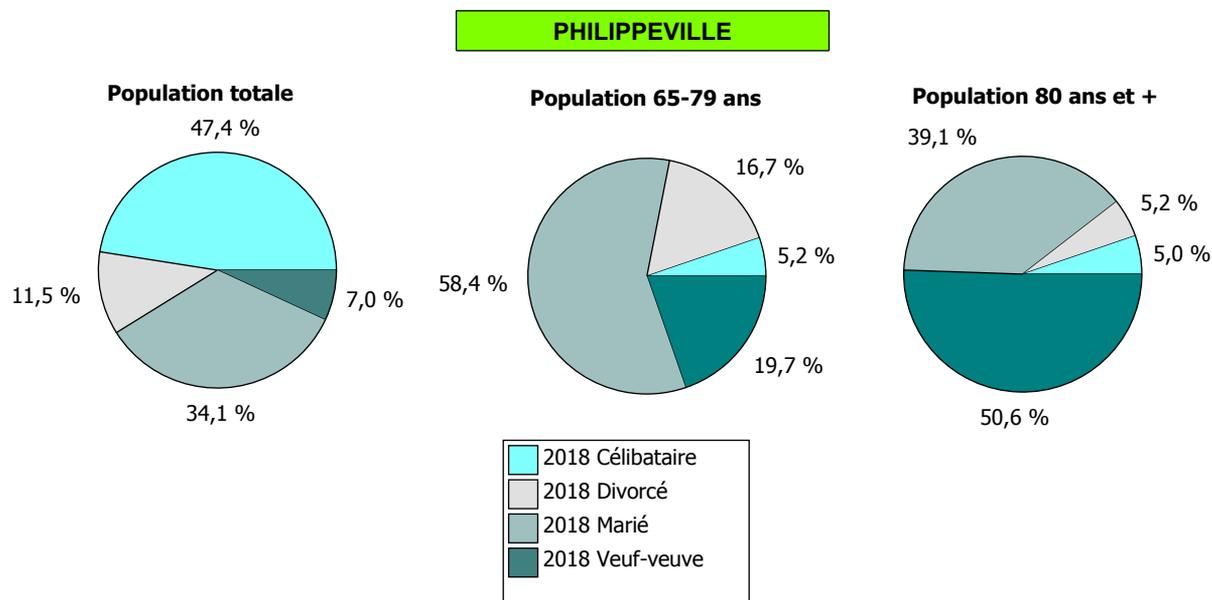
Pour plus d'info : voir site du Bureau Fédéral du Plan : www.plan.be « Perspectives démographiques 2015-2060 » édité par le Bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie.



3. Indicateurs socio-économiques liés au vieillissement

3.1. Etat civil - position économique

Etat civil en fonction de l'âge (2018)



Nbr pers. veufs/veuves	Sexe	PHILIPPEVILLE		Cluster	Province	Région
65-79 ans	Femme	206	2,3 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %
	Homme	56	0,6 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
	Total	262	2,9 %	2,4 %	2,4 %	2,4 %
80 ans et +	Femme	200	2,2 %	2,3 %	2,3 %	2,4 %
	Homme	51	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
	Total	251	2,7 %	2,8 %	2,8 %	2,9 %
Total veufs > 65 ans	Total général	513	5,6 %	5,2 %	5,2 %	5,4 %

Nombre et taille moyenne des ménages

Nombre moyen de ménages	PHILIPPEVILLE
2011	3.959
2018	4.174
Evolution 2011-2018	215
Evolution en % (p/r à 2011)	5,43 %

Taille moyenne des ménages	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2011	2,26	2,37	2,36	2,32
2018	2,21	2,31	2,32	2,30

Source : SPF Economie - DGSIE

Position socio-économique (2016)

PHILIPPEVILLE	Femme	Homme	Total	en %
Population active occupée	1.603	1.941	3.544	38,6 %
Population active non occupée	295	297	592	6,4 %
Population non active	2.716	2.329	5.045	55,0 %
Population totale	4.614	4.567	9.181	100,0 %

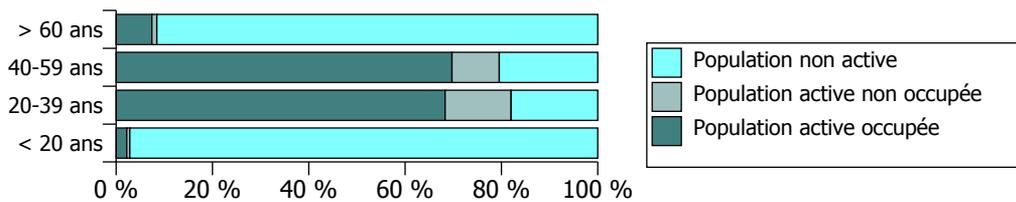
Source : WSE

Position socio-économique

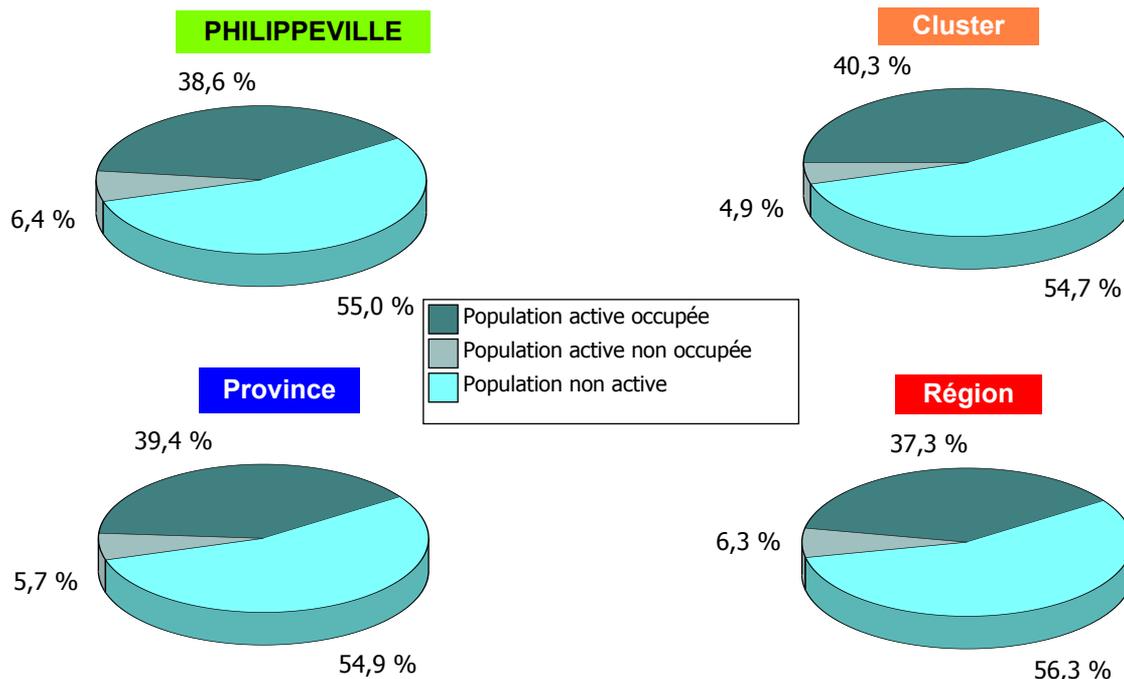
Population active occupée :
Les personnes qui travaillent. Calcul de la somme des employés et indépendants, corrigés pour ceux qui travaillent dans les deux systèmes.

Population active non-occupée :
Les personnes qui n'ont aucun travail, mais sont à la recherche active d'un travail et immédiatement disponibles. Ils sont chiffrés sur base des statistiques régionales (Forem, Actiris, VDAB) et groupés par l'office national de l'emploi.

Population non active :
La population non active regroupe les personnes qui n'ont aucun travail, ne sont pas à la recherche et/ou ne sont pas disponibles.



Comparaison de la structure de la population active / inactive



Taux d'activité - taux de chômage (par catégories d'âge)

	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Taux d'activité	69,8 %	70,3 %	69,4 %	67,5 %
45-49 ans	85,7 %	84,9 %	85,3 %	82,5 %
50-54 ans	79,6 %	81,2 %	81,9 %	79,2 %
55-59 ans	67,2 %	73,4 %	73,7 %	72,0 %
60-64 ans	34,5 %	36,8 %	35,2 %	34,5 %

Taux d'activité :

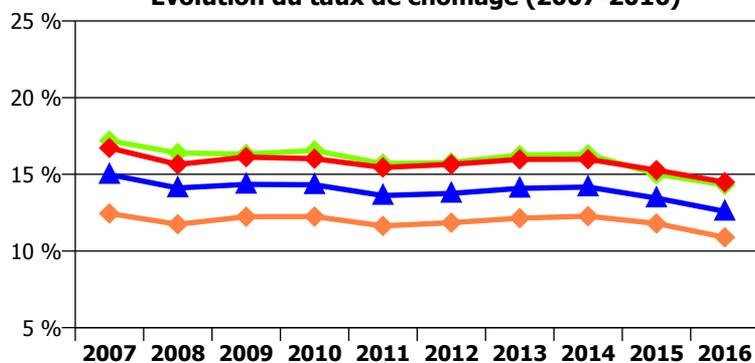
Représente les "forces de travail" (personnes actives occupées et personnes actives non-occupées) en pourcentage de la population de 15 à 64 ans (donc de la population en âge de travailler).

Taux de chômage :

Représente les chômeurs (=population active non-occupée) en pourcentage des forces de travail (= population active occupée et non occupée)

	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Taux de chômage	14,3 %	10,9 %	12,6 %	14,5 %
18-19 ans	34,2 %	28,7 %	37,0 %	36,9 %
20-24 ans	32,2 %	25,9 %	31,8 %	33,8 %
25-29 ans	16,2 %	13,6 %	16,2 %	19,2 %
30-34 ans	13,2 %	9,6 %	11,5 %	13,8 %
35-39 ans	10,4 %	8,6 %	9,1 %	11,3 %

Evolution du taux de chômage (2007-2016)



Source : WSE

Structure de la population non occupée et pensionnée (2016)

	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Bénéficiaire d'une pension	34,0 %	29,5 %	31,4 %	29,5 %
Enfants bénéficiaires d'allocations familiales	41,2 %	40,9 %	44,5 %	41,1 %
Interruption / mise en disp.	3,6 %	2,6 %	3,1 %	3,4 %
Bénéficiaire aide sociale	1,1 %	1,3 %	2,0 %	2,2 %
Incapacité / handicap	5,7 %	4,9 %	5,1 %	5,9 %
Autre	14,3 %	20,7 %	13,8 %	17,8 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)

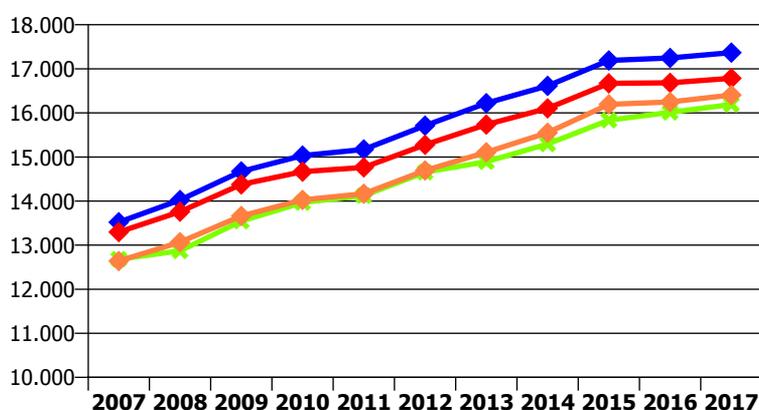
3.2. Revenus des ménages et allocations de pension

Niveau de revenus des ménages (sur base des déclarations fiscales 2017 - revenus 2016)

Revenu moyen (déclarat°)	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2007	21.629	22.315	23.507	24.449
2017	28.082	29.143	30.646	31.513

Revenu moyen (par hab.)	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2007	12.680	12.640	13.520	13.298
2017	16.191	16.405	17.369	16.787

Evolution du revenu moyen par hab. (2007-2017)



Structure des revenus (déclarations 2017 - revenus 2016)

EUR par Hab.	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Revenus professionnels	16.037	16.186	17.146	16.535
Revenus immobiliers	187	218	228	230
Revenus mobiliers	9	34	33	56
Revenus divers	18	15	20	20
Dépenses déductibles	-60	-47	-58	-55
Revenus nets imposables	16.191	16.405	17.369	16.787

Répartition des déclarations par tranche de revenus

	PHILIPPEVILLE		Cluster	Province	Région
	Nombre	% total décl.	% total décl.	% total décl.	% total décl.
<10.000	629	11,8 %	13,9 %	13,9 %	14,2 %
<20.000	1.673	31,4 %	29,0 %	28,5 %	29,9 %
<30.000	1.205	22,6 %	21,9 %	20,9 %	21,4 %
<40.000	755	14,2 %	12,7 %	12,6 %	12,5 %
<50.000	431	8,1 %	8,1 %	7,8 %	7,3 %
>50.000	634	11,9 %	14,4 %	16,2 %	14,7 %
Nbr. tot. déclarat°	5.327	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Nombre de déclarat° (en % populat°)	58,0 %	56,2 %	56,6 %	56,2 %
--	---------------	---------------	---------------	---------------

Source : SPF Economie (Statbel) - revenus fiscaux

Bénéficiaires d'allocation de pension (ONP) - 2018

Bénéficiaires pension	PHILIPPEVILLE		Cluster	Province	Région
	Nombre	en % populat°	en % populat°	en % populat°	en % populat°
Pension trav. (salar. & indep)	1.597	17,3 %	15,4 %	15,7 %	16,0 %
GRAPA & Rev. garanti	99	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,0 %
Total	1.696	18,4 %	16,5 %	16,8 %	17,0 %

Allocation mensuelle moyenne	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Salariés	971,8	841,0	973,9	1.004,1
Indépendants	571,1	585,4	555,8	555,3
GRAPA & Rev. garanti	224,1	410,1	350,8	352,2

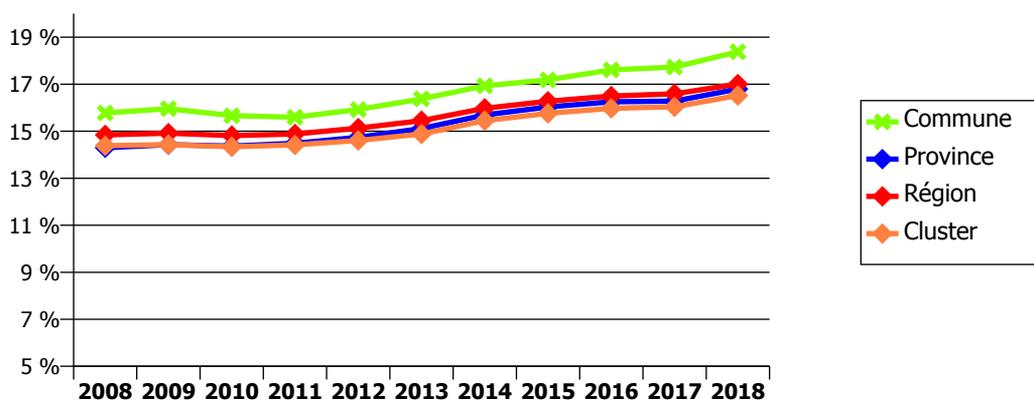
Source : ONP

L'office national des pensions (ONP) dispose de statistiques portant notamment sur le nombre de bénéficiaires au 1^{er} janvier de l'exercice considéré ainsi que sur le montant des pensions versées. Ces dernières sont des montants mensuels bruts. Ces chiffres n'incluent que la pension légale (sans tenir compte des apports éventuels des 2^o et 3^o piliers).

La population âgée est davantage exposée au risque de pauvreté. Le système belge prévoit dès lors divers instruments pour assurer un montant minimum de pension.

La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) est une allocation d'aide sociale pour personnes âgées et constitue principalement un complément aux pensions des régimes salarié et indépendant. La GRAPA a été introduite en 1991 en remplacement du RGPA (revenu garanti aux personnes âgées). Cette allocation tend à disparaître car ce n'est que dans le cas où l'allocation RGPA s'avère plus avantageuse que le droit a été maintenu.

Evolution des bénéficiaires de pension (ONP) - en % de la population (2008-2018)



Bénéficiaires des droits à l'intégration et à l'aide sociale - 2017

PHILIPPEVILLE	2008	2017
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	2,0	2,3
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	31,9	106,7
Total	33,9	108,9

Moyenne annuelle calculée à partir des chiffres mensuels de l'année considérée

Droit à l'intégration sociale (DIS)

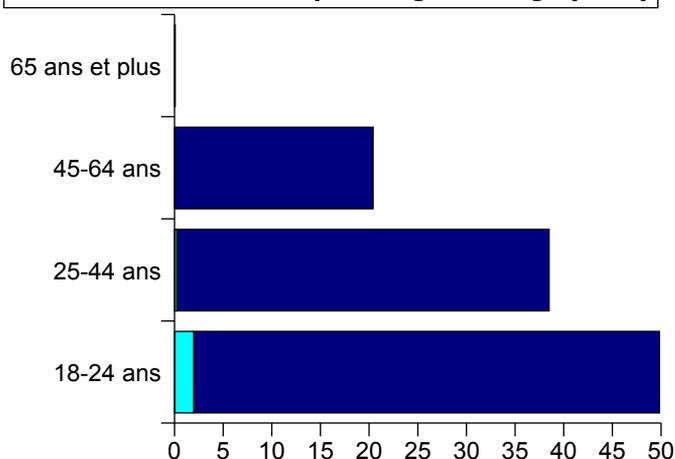
Le droit à l'intégration sociale (DIS) prend la forme d'une part d'un revenu d'intégration, assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale et d'autre part d'une mise à l'emploi.
Ce droit a fait l'objet d'une première modification importante en octobre 2002, lors du remplacement de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence par la loi du 26 mai 2002. Une deuxième modification est intervenue le 1er janvier 2005 lors de l'introduction des nouvelles catégories du revenu d'intégration.

Droit à l'aide sociale (DAS)

Le droit à l'aide sociale porte sur trois types d'aide : l'aide financière (équivalent du revenu d'intégration), les mesures de mise à l'emploi et/ou l'aide médicale urgente.
Seulement les candidat-refugié et les étrangers inscrit dans le registre populations (cat. B et I) sans droit minimex (nationalité) ont ce droit.
Base légale : la loi organique et la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale.

Les données chiffrées sont basées sur les demandes de remboursement introduites par 589 CPAS auprès du SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires par catégories d'âge (2017)



HILIPPEVILLE	2008	2017	Evol. abs.	Evol. en %
18-24 ans	16,3	49,8	33,5	205,1 %
25-44 ans	6,1	38,5	32,4	533,2 %
45-64 ans	10,5	20,4	9,9	94,4 %
65 ans et plus	0,0	0,1	0,1	#DIV/0
Total	32,9	108,8	75,9	230,7 %

■ Revenu d'Intégration Sociale (DIS) 2017
■ Equivalent revenu d'intégration (DAS) 2017

Nombre de bénéficiaires de l'intégration et de l'aide sociale (pour 1000 habitants) - 2017

Population totale	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	0,2	0,3	0,8	1,0
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	11,5	11,6	16,0	18,1
Total	11,8	11,9	16,7	19,1

Source : SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) - 2018

En % de la pop. de 65 ans et +	5,43 %	5,85 %	5,84 %	5,47 %
--------------------------------	--------	--------	--------	--------

3.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé (BIM-Omnio)

Les personnes ayant des revenus modestes peuvent bénéficier d'un remboursement plus élevé de leurs soins de santé. Deux statuts permettent d'ouvrir ce droit : le statut BIM et le statut OMNIO.

Le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est accordé automatiquement aux personnes qui perçoivent le revenu d'intégration social ou l'aide sociale équivalente du CPAS sans interruption depuis au moins trois mois, une allocation liée à un handicap, la Grapa (Garantie de revenu aux personnes âgées), les enfants qui sont atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 pour cent.

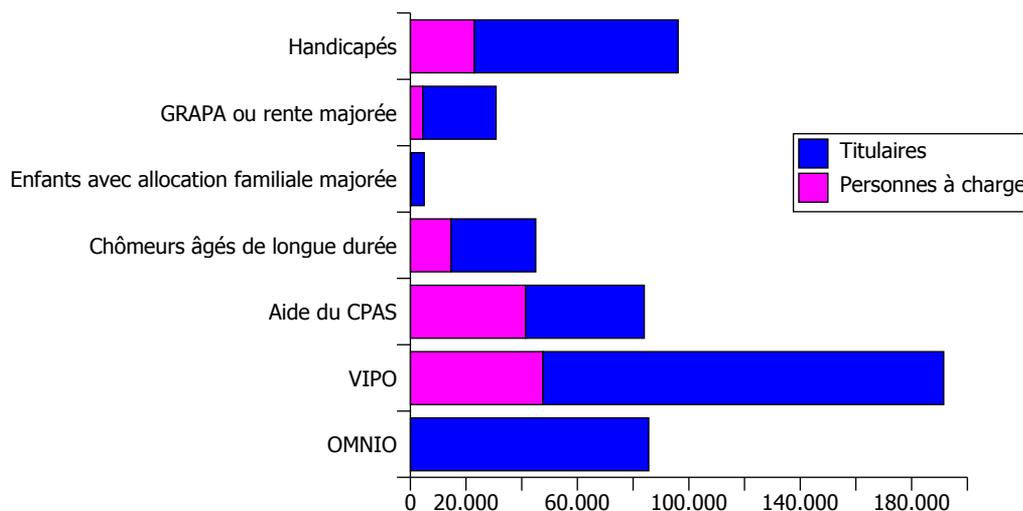
Le statut BIM est également accordé à diverses catégories de bénéficiaires, pour autant que les personnes le demandent et que les revenus annuels bruts imposables du ménage ne dépassent pas 14.337,94 euros (cette somme est augmentée de 2.654,33 euros par personne à charge). Il s'agit des anciens bénéficiaires « VIPO » (les pensionné(e)s, les veuves et veufs, les orphelin(e)s et les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité) mais aussi des personnes handicapées, les résident(e)s ayant atteint l'âge de 65 ans, les chômeurs de longue durée âgés de 50 ans au moins.

Le statut OMNIO étend le bénéfice de l'intervention majorée en soins de santé à de nouvelles catégories de personnes à revenus modestes. Dans ce cas, c'est le revenu, et non plus le statut qui ouvre le droit. Peuvent ainsi en bénéficier aussi bien des chômeurs que des travailleurs à bas salaire et/ou à temps partiel ou des indépendants, pour autant qu'ils en fassent la demande.

L'ensemble de ces catégories de bénéficiaires a l'avantage de regrouper l'ensemble des membres du ménage et constitue un bon indicateur pour étudier les situations à risque de précarité au niveau communal *

* Anne-Catherine GUIO (IWEPS) - Sarah Carpentier (CSB) : Un nouvel indicateur de précarité au niveau communal, Les Brèves de l'IWEPS, N° 1

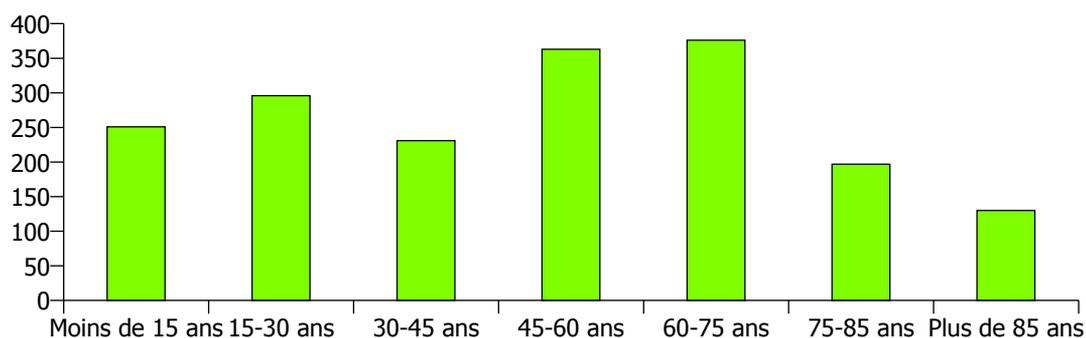
Répartition par type de bénéficiaires : Wallonie



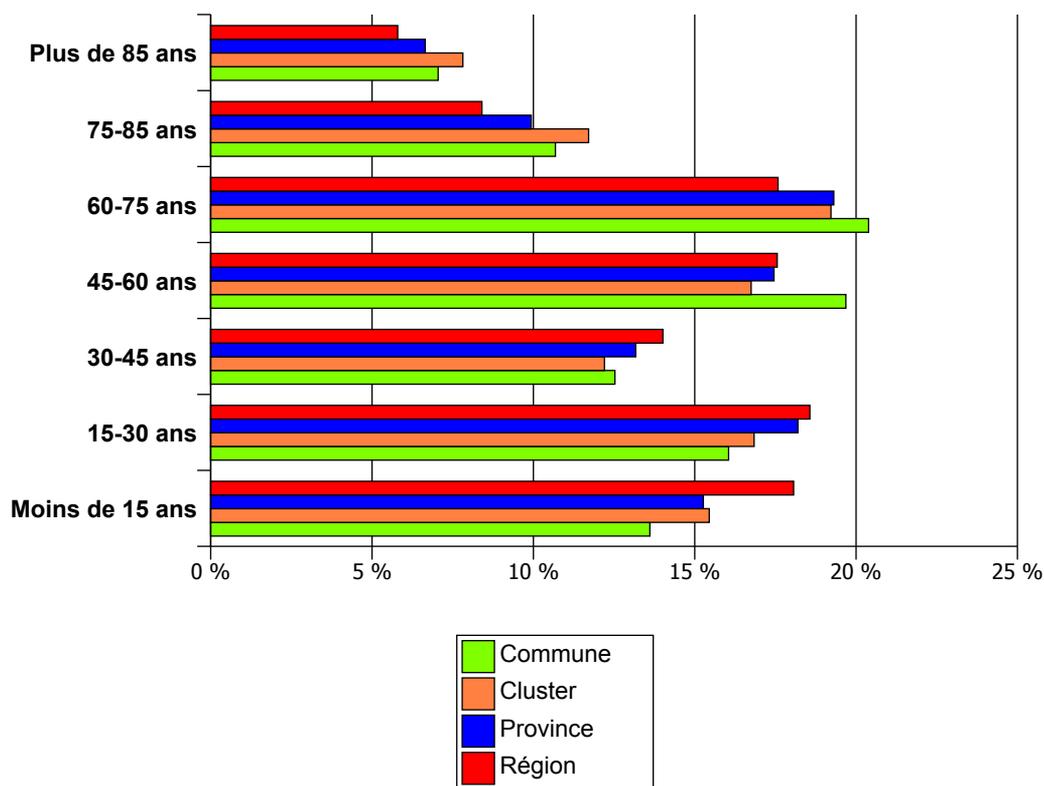
Nombre de bénéficiaires du statut BIM-Omnio en % de la population (2017)

Nbr abs.	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
1844	19,96 %	18,81 %	18,15 %	20,77 %

Répartition des bénéficiaires BIM-Omnio par catégories d'âge



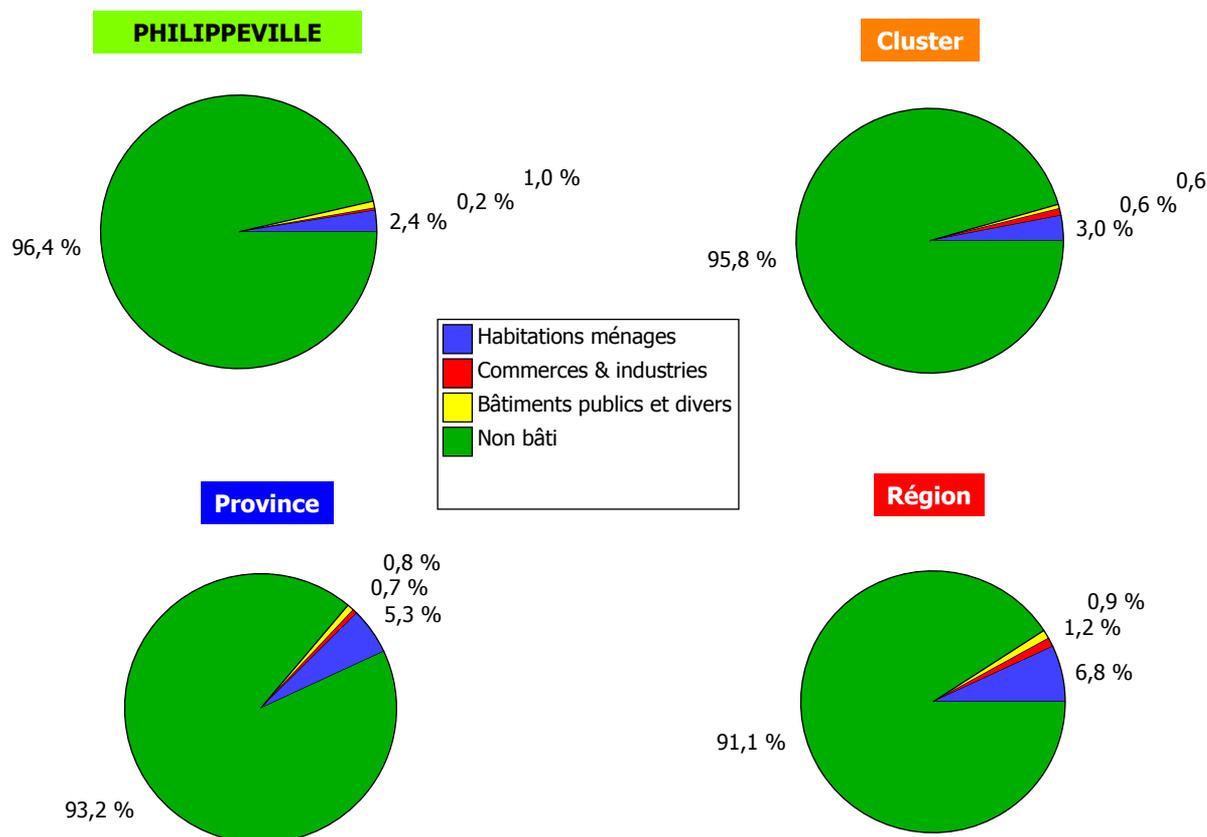
Comparaison



3.4. Structure foncière et dynamique immobilière *

Affectation du sol (superficie cadastrée) : 2018

Superficie cadastr.	Densité de la population			
PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région	
en Ha	Hab / Km ²	Hab / Km ²	Hab / Km ²	Hab / Km ²
15.080,2	61,2	69,9	140,5	226,2



Evolution de l'affectation du sol : variation 2010-2018

	PHILIPPEVILLE		Cluster	Province	Région
	en Ha	en %	en %	en %	en %
Habitations ménages	40,7	12,9 %	12,5 %	7,1 %	8,5 %
Commerces & industries	2,7	8,1 %	10,8 %	4,4 %	4,0 %
Bâtiments publics et divers	-0,9	-0,6 %	-2,8 %	1,1 %	3,8 %
Non bâti	-39,2	-0,3 %	-0,4 %	-0,4 %	-0,6 %

Espace résidentiel par habitant (2018)

La superficie résidentielle par habitant s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels d'une entité au nombre d'habitants. Par terrains résidentiels, on entend les parcelles qui accueillent les logements (maison, appartements, fermes) mais aussi leurs annexes bâties (cours, garage, remise, serre ...) et non bâties (jardins, potagers, parcs). Le ratio s'exprime en m² par habitant.

	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2010	415,5	457,2	416,9	323,9
2018	440,7	481,9	423,2	334,0
Evolution 2010-2018	6,1 %	5,4 %	1,5 %	3,1 %

* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

Parc immobilier : 2010-2018 (nombre de logements)

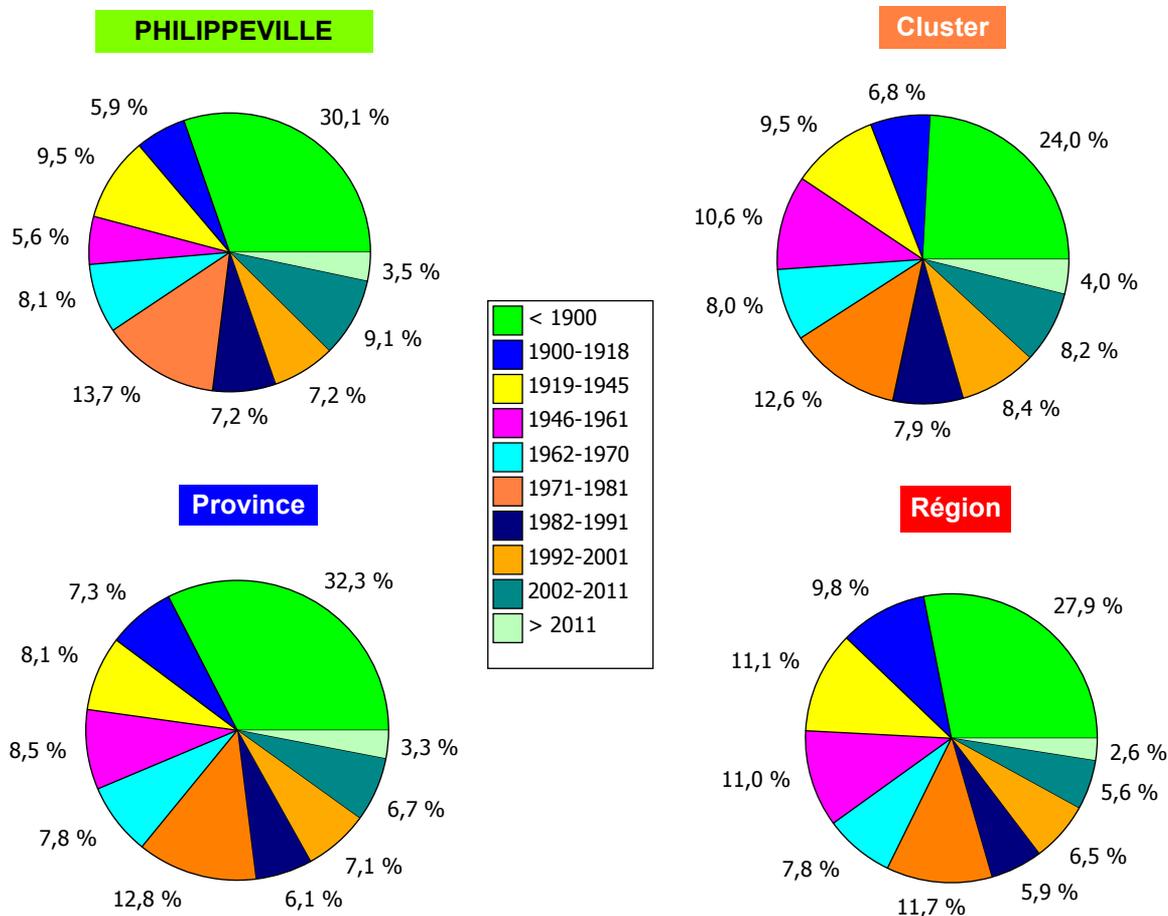
PHILIPPEVILLE	2010	2018	2018-2010	2018-2010
Maisons de type ouvert	1.750	1.883	133	7,6 %
Maisons demi-fermées	848	906	58	6,8 %
Maisons de type fermé	634	673	39	6,2 %
Buildings & appartements	189	380	191	101,1 %
Maisons de commerce	82	71	-11	-13,4 %
Autres bâtiments	834	815	-19	-2,3 %
Nombre total	4.337	4.728	391	9,0 %

Parc immobilier : caractéristiques des logements (2018)

	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Nbr moyen d'hab / logement	1,95	2,00	2,14	2,12
% de logements "ouverts" & "1/2 ouv"	59,0 %	68,4 %	61,9 %	52,5 %
% Logement avec SDB	86,9 %	94,3 %	93,3 %	89,2 %
% Bâtiment avec chauffage central	47,9 %	58,3 %	55,9 %	54,9 %
% Bâtim. < 65 m ²	8,3 %	8,4 %	8,7 %	15,3 %
% de logements sociaux				

(2012)

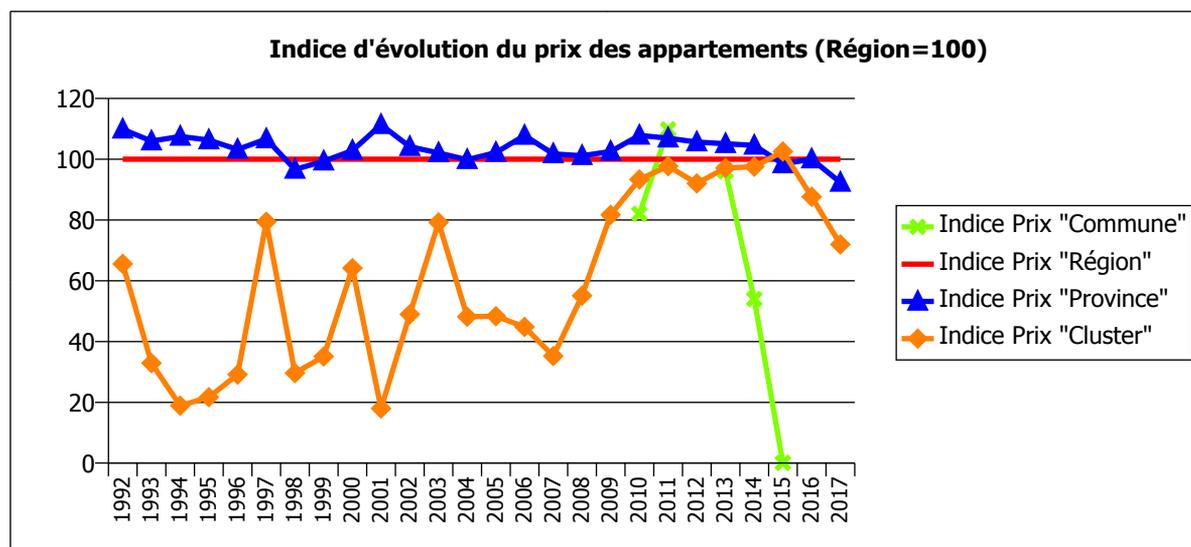
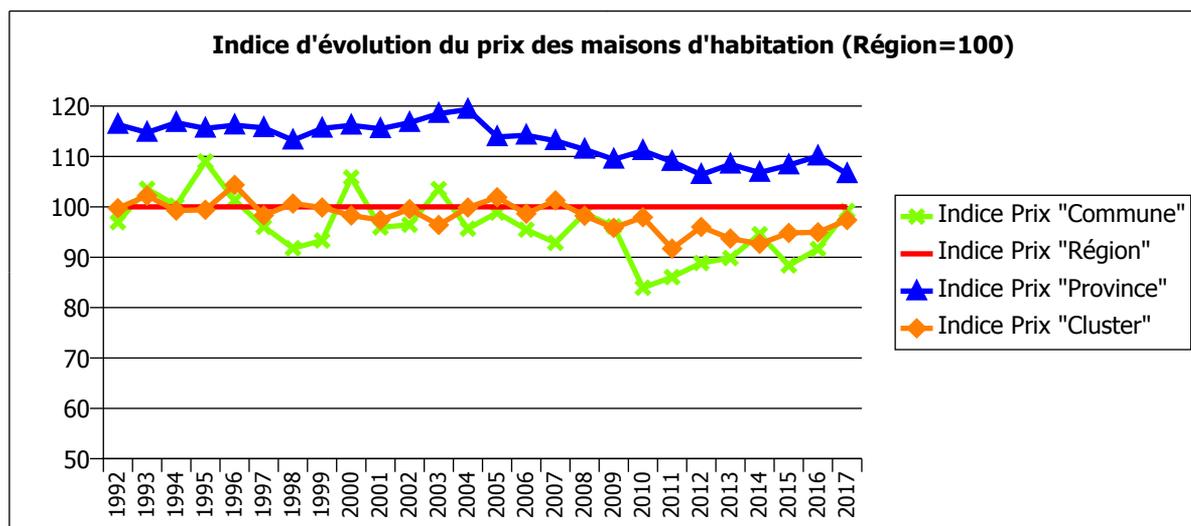
Répartition du bâti par année de construction : 2018



* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

Activité immobilière : vente de biens immobiliers (1992-2017)

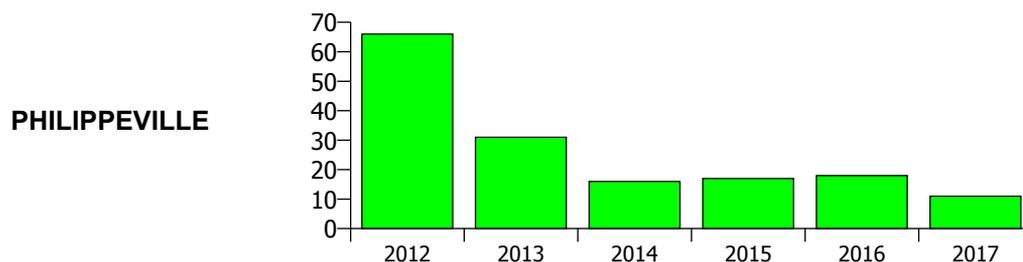
Prix moyen 2017	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Maison d'habitation (px unit)	160.774	157.860	172.708	162.085
Appartement (px unit)		117.618	150.973	163.467



* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

Activité immobilière : octroi de permis de bâtir (nouvelles constructions - secteur résidentiel)

Evolution du nombre de permis de bâtir pour des nouveaux logements



Nombre de permis de bâtir (nouvelles construct°) pour 1000 logements existants

	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
2007	19,4	13,7	11,7	9,7
2017	2,3	8,4	8,4	6,4

Viellissement de la population et dynamique immobilière

Le phénomène de vieillissement de la population est associé statistiquement au niveau local à une ancienneté du patrimoine immobilier, à des logements de petite taille, à une certaine faiblesse en termes de confort des logements. La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables. A contrario, les communes qui connaissent une forte expansion démographique enregistrent le plus souvent une forte dynamique immobilière (vente de terrain, permis de bâtir, construction de nouveaux logements,...) ainsi qu'une croissance de leurs bases imposables (revenus cadastraux, impôt des personnes physiques). Le niveau de revenus de la population migrante exerce évidemment aussi une influence non négligeable (cf. les centres urbains accueillant des réfugiés politiques ou des communes touristiques accueillant des pensionnés à revenus élevés).

Revenu cadastral imposable (en EUR/Hab.) par affectation - Evolution 2008-2018

Total		PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
	2008	354,4	474,9	467,2	519,9
	2018	375,6	503,7	483,7	529,1
	Evolut° en %	6,0 %	6,0 %	3,5 %	1,8 %
Par affectation					
Habitations ménages	2008	218,4	277,6	308,9	332,7
	2018	253,5	316,5	343,6	359,6
	Evolut° en %	16,1 %	14,0 %	11,2 %	8,1 %
Commerces & industries	2008	57,4	124,9	120,0	154,4
	2018	58,2	123,7	107,0	140,7
	Evolut° en %	1,4 %	-0,9 %	-10,8 %	-8,9 %
Bâtiments publics et divers	2008	36,2	34,2	16,3	16,1
	2018	30,5	31,1	13,6	13,9
	Evolut° en %	-15,8 %	-9,3 %	-16,8 %	-13,8 %
Non bâti	2008	42,4	38,3	22,0	16,6
	2018	33,4	32,3	19,5	14,9
	Evolut° en %	-21,4 %	-15,6 %	-11,1 %	-10,2 %

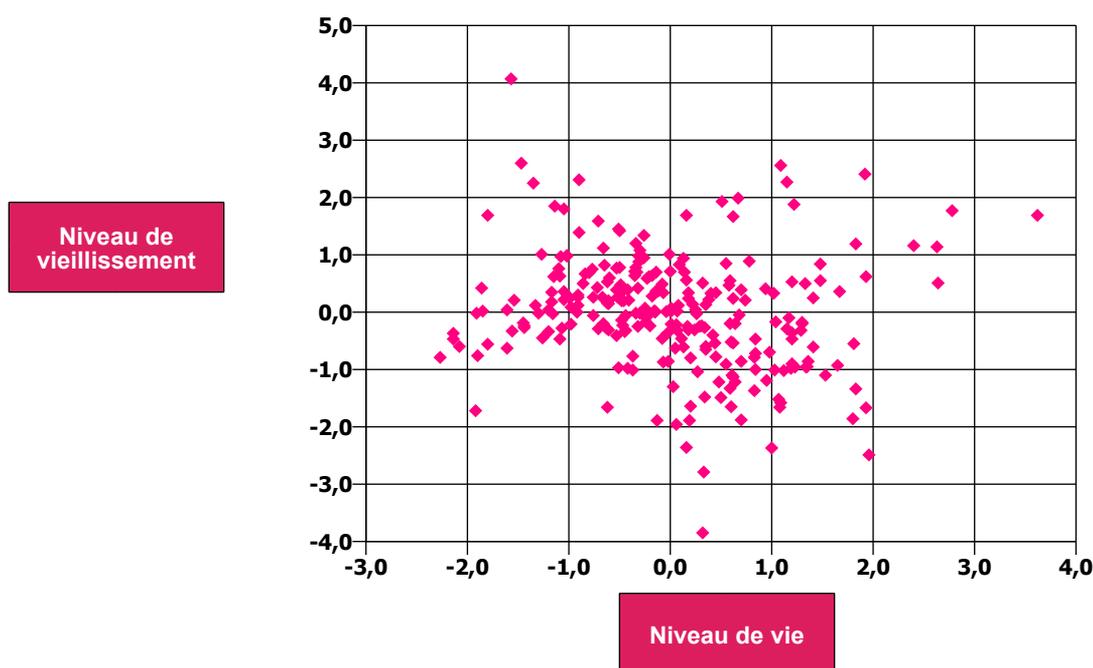
* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

3.5. Indicateurs synthétiques du vieillissement (Belfius Research, 2017)

Dans le cadre de notre analyse relative à la typologie socio-économique des communes, nous avons sommes appuyés sur les résultats d'une analyse factorielle. Ce traitement statistique consiste à synthétiser les indicateurs de base en créant un nombre réduit de variables synthétiques (les facteurs). Par cette analyse, nous avons notamment mis clairement en évidence un facteur représentatif du niveau de vie et du vieillissement de la population.

Chaque commune obtient un « score factoriel » pour chacun des facteurs sur base des valeurs initiales obtenues pour ses indicateurs de départ. Les facteurs étant standardisés, la moyenne des scores est nulle et la variance est égale à l'unité. Plus la commune présente un score factoriel s'écartant de 0 (positivement ou négativement), plus la commune présente un caractère marqué pour ce facteur.

Scores factoriels : Vieillessement (Y) / Niveau de vie (X)



		Niveau de vie	Vieillessement
Commune	PHILIPPEVILLE	-0,60	0,60
Cluster	W3	-0,42	0,13
Province	Namur	-0,10	0,09

Interprétation des facteurs "vieillessement" et "niveau de vie"

Concernant le facteur «vieillessement», il regroupe bien entendu des indicateurs spécifiquement démographiques (tels que le % de population âgée, taux de dépendance, % de personnes vivant seule, taux de mortalité,...) mais associe également des indicateurs liés à l'immobilier (ancienneté du patrimoine immobilier, % de logements de petite taille, forte proportion de logements dotés de faible confort). La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables.

Le facteur « niveau de vie » regroupe de nombreux indicateurs relatifs au niveau de revenu de la population (importance du revenu moyen par déclaration, % déclaration de revenus > 25000 €), au confort et à l'équipement des logements (% logements > 125 m², prix moyen de vente des terrains et des habitations, revenus cadastral résidentiel, % ménages équipés PC&internet) ainsi qu'au statut socio-professionnel (% population scolaire de type universitaire, % population active travaillant dans le secteur privé).

4. Infrastructures d'accueil et services pour personnes âgées *

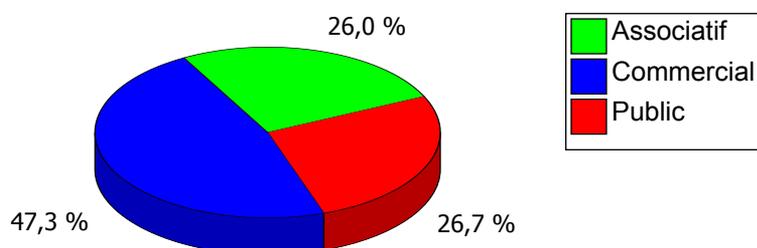
Afin de pouvoir rencontrer efficacement les conséquences du vieillissement de la population, le Parlement wallon a adopté, le 30 avril 2009, un nouveau décret relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées. Dans le prolongement des décrets précédents, la préoccupation de la Région wallonne est de diversifier l'offre d'aide et de soins, de garantir leur qualité et d'assurer à la population des services de proximité bien répartis sur le territoire de la région linguistique de langue française.

4.1. Parc de lits existants (lits agréés)

Parc de lits au niveau régional : 2016

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Maison de Repos		Résidence service		Maison de Repos et de Soins		Total	
		Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	général	en %
Agréé	Associatif	5.345	21,8 %	918	35,5 %	6.190	29,7 %	12.453	26,0 %
	Commercial	13.276	54,1 %	1.275	49,3 %	8.129	39,0 %	22.680	47,3 %
	Public	5.925	24,1 %	395	15,3 %	6.510	31,3 %	12.830	26,7 %
	Total	24.546	100,0 %	2.588	100,0 %	20.829	100,0 %	47.963	100,0 %

Lits agréés (maisons de repos, MRS et résidences services) par pouvoir organisateur



Centre de jour

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Centre de jour	
		Nbr lits	en %
Agréé	Associatif	237	32,0 %
	Commercial	133	18,0 %
	Public	370	50,0 %
	Total	740	100,0 %

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

Situation au niveau communal et de l'arrondissement

Nombre d'institutions

Nbre maisons de repos et	MRS	PHILIPPEVILLE	Arrondissement
	Associatif	0	2
	Commercial	0	6
	Public	1	3
Total		1	11

Nbre résidences serv.			
	Associatif	0	0
	Commercial	0	2
	Public	0	0
Total		0	2

Centres de jour			
	Associatif	0	0
	Commercial	0	0
	Public	0	0
Total		0	0

Nombre de lits

Lits agréés		Nombre lits	en %	Nombre lits	en %
Maison de Repos	Associatif	0	0,0 %	62	15,0 %
	Commercial	0	0,0 %	269	65,3 %
	Public	26	100,0 %	81	19,7 %
	Total	26	100,0 %	412	100,0 %

Résidence service	Associatif	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Commercial	0	#DIV/0	57	100,0 %
	Public	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Total	0	#DIV/0	57	100,0 %

Centre de jour	Associatif	0	#DIV/0	0	#DIV/0
	Commercial	0	#DIV/0	0	#DIV/0
	Public	0	#DIV/0	0	#DIV/0
	Total	0	#DIV/0	0	#DIV/0

Maison de Repos et de Soins	Associatif	0	0,0 %	113	36,6 %
	Commercial	0	0,0 %	74	23,9 %
	Public	54	100,0 %	122	39,5 %
	Total	54	100,0 %	309	100,0 %

Total		80		778	
--------------	--	-----------	--	------------	--

Programmation des infrastructures d'accueil

Les règles de programmation ne s'appliquent qu'aux seuls établissements pour personnes âgées dont le financement est en grande partie à charge de la sécurité sociale. Il s'agit donc des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, des courts séjours et des centres de soins de jour. Conformément au droit européen, les résidences services n'entrent par contre plus dans le champ de la programmation. La capacité maximale des lits de maison de repos est fixée jusqu'au 1 janvier 2016 à 48 431 lits pour l'ensemble du territoire en ce compris les lits de maison de repos reconvertis en lits de maison de repos et de soins. Le nombre de lits par institution est fixé selon une capacité minimale de 50 lits et une capacité maximale de 150 lits

En matière de programmation :

- o la population de référence est fixée aux plus de 75 ans (au lieu de 60 ans précédemment) de manière à établir un lien plus direct avec les besoins réels de la population.
- o L'arrondissement reste la zone de référence garantissant la bonne dispersion des équipements et services sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.
- o Afin de garantir le libre choix, une répartition est précisée entre le secteur public (29% au minimum), le secteur privé associatif (21% au minimum) et le secteur privé commercial (50% au maximum).

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

4.2. Taux d'équipement & perspectives démographiques

Niveau d'équipement - 2016

Taux d'équipement : nombre lits (agréés) par rapport à la population de 75 ans et plus.

Type de lit / place accueil	PHILIPPEVILLE	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maison de Repos	3,08 %	7,36 %	4,80 %	7,85 %	8,93 %
Résidence service	0,00 %	1,02 %	0,38 %	0,98 %	0,87 %
Centre de jour	0,00 %	0,00 %	0,13 %	0,38 %	0,25 %
Maison de Repos et de Soins	6,40 %	5,52 %	4,72 %	7,29 %	7,51 %
MRS en hospital	0,00 %	0,00 %	0,38 %	0,22 %	0,40 %
Centre de soins	0,00 %	0,36 %	0,25 %	0,57 %	0,44 %
Total	9,48 %	14,25 %	10,66 %	17,30 %	18,38 %

Perspectives par arrondissement (programmation & population âgée)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits MR et MRS (48.431 au 1/1/2016), soit un taux d'équipement régional de 15,9%

Taux programmation	PHILIPPEVILLE	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maisons de repos & MRS	59,6 %	80,9 %	59,3 %	94,2 %	101,4 %

Evolution de la population des plus de 75 ans (2015-2060) (Source : Bureau du Plan)

En nombre d'habitants	Arrondissement	Province	Région
2016	5.585	40.642	304.785
2025	6.570	46.852	350.432
2035	8.990	63.405	464.221
2045	11.055	76.940	551.214
2060	11.305	83.372	592.152
Taux de croissance 2016-2060	102,4 %	105,1 %	94,3 %

En % pop. totale	Arrondissement	Province	Région
2025	9,5 %	9,1 %	9,4 %
2035	12,7 %	11,8 %	11,9 %
2045	15,4 %	13,9 %	13,8 %
2060	15,8 %	14,4 %	14,3 %

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

Création théorique de lits à l'horizon 2025

Taux d'équipement 2025	Arrondissement	Province	Région
Maisons de repos & MRS	11,0 %	13,0 %	14,0 %

Hyp. = maintien taux équipement "Arrond" 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	846	69

Hyp. = convergence vers taux équipement régional 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	1.045	268

Hypothèses relatives à la création théorique du nombre de lits (horizon 2025)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits (48.431), soit un taux d'équipement régional de 15,9%.

Taux d'équipement (2025) : nombre lits agréés actuellement par rapport à la population de 75 ans et plus en 2025.

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « maintien du taux d'équipement "arrondissement" 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour maintenir le taux d'équipement de l'arrondissement constant à celui observé en 2016

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « convergence vers taux d'équipement régional 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement au niveau de l'arrondissement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour converger vers le taux d'équipement régional observé en 2016

4.3. Services d'aide aux familles et aux personnes âgées

Ces services, qui relèvent de la compétence des Régions et Communautés, emploient des aides familiales et des aides seniors qui interviennent au domicile de personnes qui en ont fait la demande et qui vivent une incapacité d'accomplir des actes de la vie journalière. Cette assistance (soins d'hygiène, courses, tâches ménagères, distribution de repas...) permet ainsi, soit le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, soit aux familles de surmonter certaines difficultés liées à des problèmes de santé ou sociaux : familles monoparentales, situations de précarité, maltraitance...

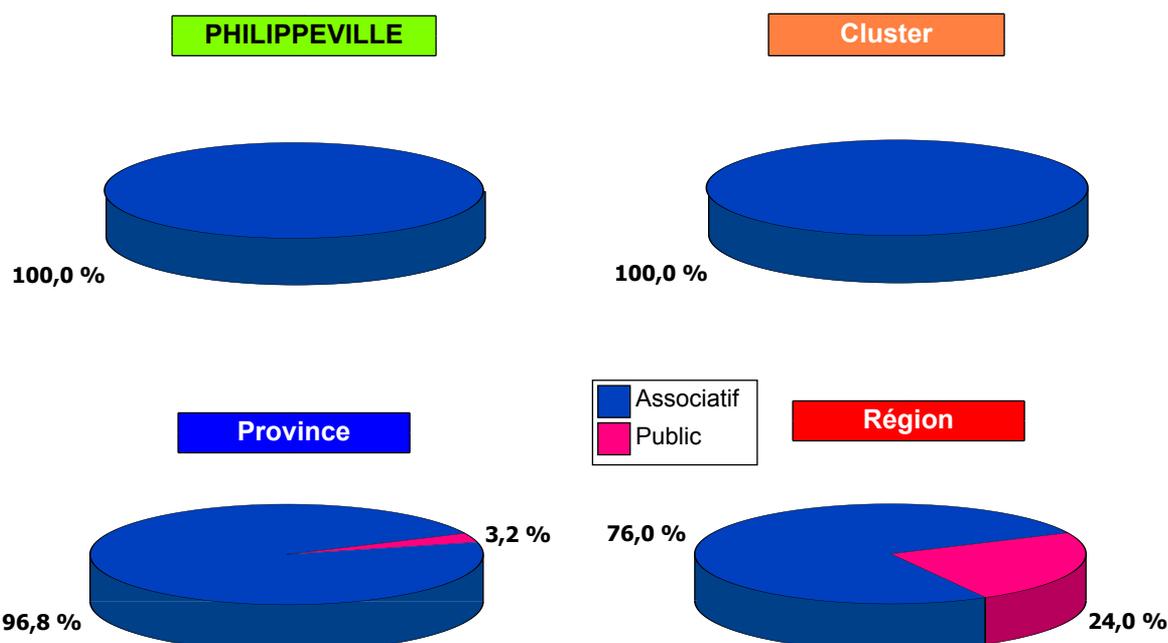
Les services sont agréés sur base du respect de la réglementation, de rapports d'inspection favorables, et des disponibilités budgétaires.

Chaque service se voit octroyer un contingent d'heures subventionnables. Ce contingent est établi sur des critères à la fois territoriaux et démographiques mais aussi sur base du nombre de prestations effectuées au cours des années antérieures.

Les 87 services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées couvrent tout le territoire de la Région wallonne (à l'exception des communes de la Communauté germanophone).

Nombres total d'heures (2008)

Pouvoir Organisateur	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Associatif	13.119	147.814	737.034	4.172.639
Public	0	0	24.120	1.319.515
Total	13.119	147.814	761.154	5.492.154



Nombre heures par habitant

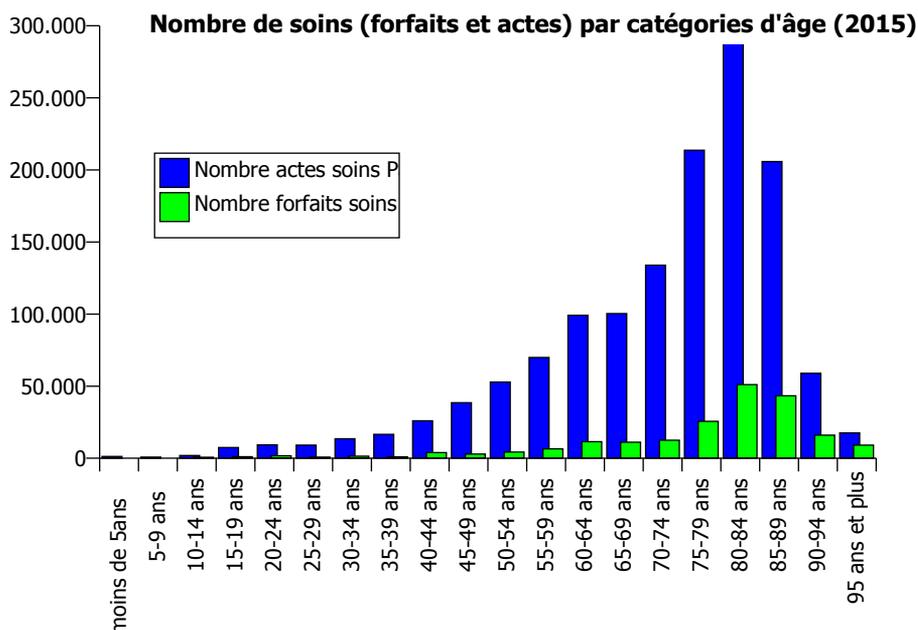
Pouvoir Organisateur	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Associatif	1,52	1,71	1,58	1,21
Public	0,00	0,00	0,05	0,38
Total	1,52	1,71	1,64	1,59

Nombre heures par habitant de 65 ans et +

Pouvoir Organisateur	PHILIPPEVILLE	Cluster	Province	Région
Associatif	8,7	10,2	9,8	7,4
Public	0,0	0,0	0,3	2,3
Total	8,7	10,2	10,1	9,7

4.4. Soins infirmiers à domicile (par arrondissement)

Arrondissement	Nombre actes soins	Nombre forfaits soins
2010	1.310.264	199.066
2015	1.457.063	232.743
Evolution 2010-15	11,2 %	16,9 %



Les soins infirmiers à domicile

Les soins infirmiers à domicile interviennent à différents niveaux. Dans la plupart des cas, une prescription médicale est nécessaire, et, pour certaines situations, l'accord du médecin-conseil est indispensable.

Les soins infirmiers courants à l'acte

Ceux-ci peuvent être de simples soins d'hygiène, des prestations techniques ou à l'acte. Ces soins sont généralement d'une durée limitée dans le temps, leur remboursement n'est donc pas au forfait mais bien par prestations. Ces soins découlent généralement d'une maladie ou d'un accident qui nécessite un traitement par injections ou suite à une intervention chirurgicale nécessitant une aide provisoire pour les soins d'hygiène.

Les forfaits de soins pour patients lourdement dépendants

Dans certains cas chroniques, pour des patients plus lourdement dépendants, les soins infirmiers ne se limitent pas forcément à un acte et doivent être prestés durablement. Il y a 3 types de forfaits (A,B,C) de soins qui sont attribués sur des critères bien précis et toujours sur prescription médicale et avec l'accord du médecin-conseil de la mutualité.

En fonction du degré de dépendance du patient (pour se laver, aller aux toilettes, se nourrir, s'habiller...) et des soins qu'il nécessite sur base de l'échelle de Katz, le forfait A, B ou C peut-être attribué.

Les forfaits pour patients dépendants, accordés une seule fois par journée de soins, couvrent l'ensemble des soins infirmiers pour un patient en fonction de son état de dépendance :

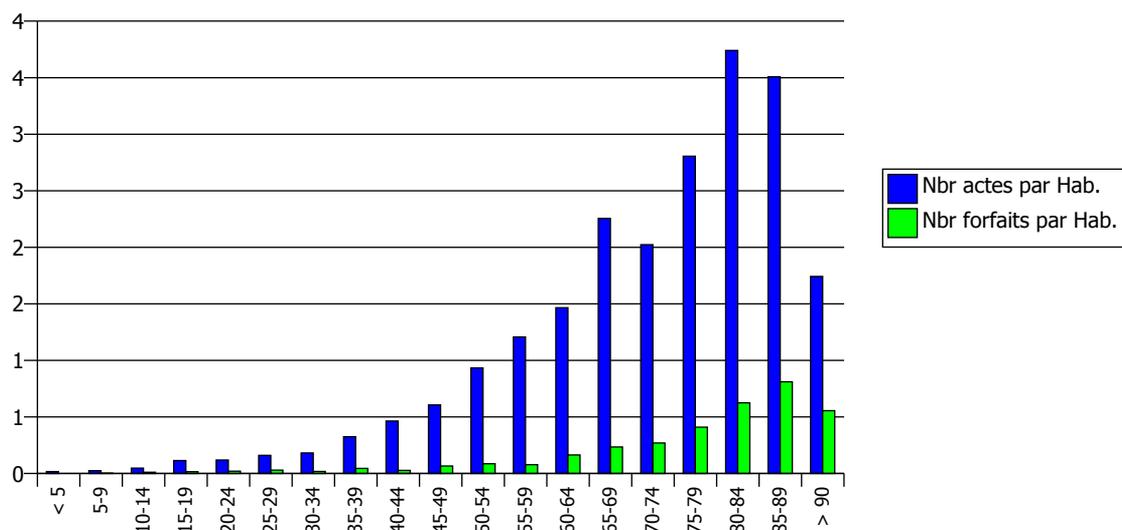
- Le forfait A est appliqué pour un patient à dépendance modérée.
- Le forfait B est appliqué pour un patient à dépendance importante.
- Le forfait C est appliqué pour un patient à dépendance très lourde.

On constate une très forte progression du nombre d'actes et de forfaits en fonction des tranches d'âge .

Nombre d'actes et de forfaits par habitant

	Nbr actes par Hab.	Nbr forfaits par Hab.
2010	20,1	3,1
2015	21,7	3,5
Evolution 2010-15	8,1 %	13,6 %

Nombre d'actes et de forfaits de soins par habitant (2015) en fonction de l'âge



Analyse comparative

Forfaits par hab.	Arrond	Province	Région
Moins de 15 ans	0,01		
15-39 ans	0,13		
40-64 ans	0,42		
65-79 ans	0,91		
80 ans et +	1,44		
Total	2,92		

Actes par hab.	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	0,09		
15-39 ans	0,90		
40-64 ans	4,68		
65-79 ans	7,08		
80 ans et +	7,25		
Total	20,00		

Annexe : Composition du cluster socio-économique (Belfius, 2018)

Code	Dénomination du cluster
W3	Communes rurales et pôles multi-fonctionnels

Pour plus d'information www.belfius.be/nosetudes

Province	Commune
Liège	AYWAILLE
	SANKT VITH
	STAVELLOT
	TROIS-PONTS
Luxembourg	BERTRIX
	NEUFCHATEAU
	PALISEUL
	VIELSALM
Namur	BEAURAING
	PHILIPPEVILLE
	ROCHEFORT

Nombre de communes (groupe de comparaison)

Cluster	Province	Région

Table des matières

Le mot du Collège communal.....	3
Qu'est-ce que le PST ?.....	5
Méthodologie	7
Zoom sur la stratégie globale.....	8
Les objectifs de développement durable.....	10
Nos projets	11
Synthèse budgétaire.....	107
Annexes - Statistiques.....	109
Table des matières.....	145